

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

### PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE			
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
<p>Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque</p> <p>Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance</p> <p>Toute demande de changement d'adresse ainsi que les autres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 60 francs</p>	<p>Sénégal et autres États de l'ex - A. O. F. .... 3.000 frs 5.000 frs</p> <p>France ex A. E. F., A. F. N. ... 3.500 frs 6.000 frs</p> <p>Étranger ..... 5.000 frs 8.000 frs</p> <p>Prix du numéro : Année courante... 150 frs - Années antérieures... 200 frs</p> <p>Recommandé : Année courante... 245 frs - Années antérieures... 295 frs</p> <p>Avion recom. : Année courante... 270 frs - Années antérieures... 320 frs</p> <p>Voie ordinaire : Année courante... 210 frs - Années antérieures... 260 frs</p>		<p>La ligne..... 125 francs</p> <p>Chaque annonce répétée..... Moitié prix</p> <p>(Il n'est jamais compté moins de 800 f. pour les annonces)</p> <p>Compte postal : 45-20 - DAKAR</p>			

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

#### PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

1980	Décret n° 80-1017 mettant fin aux fonctions de trois inspecteurs généraux d'Etat.....	1396
4 octobre.....	Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel.....	1396

#### PRIMATURE

Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel.....	1396
--	------

#### SECRETARIAT D'ÉTAT AU TOURISME

1980	Arrêté n° 11227 S.E.T.-D.P.P.T. accordant la licence de catégorie B pour l'exploitation d'une agence de voyages et de tourisme à l'Agence « Tourair Sénégal-Sénégal Congrès Expo ».....	1396
16 septembre...		

#### MINISTÈRE DE LA CULTURE

1979	Décret n° 79-548 fixant la nature des enseignements, les programmes et les horaires de l'École d'Architecture et d'Urbanisme.....	1396
9 juin.....		

1980	Décret n° 80-1069 portant nomination du Directeur des Manufactures sénégalaises des Arts décoratifs de Thiès.....	1416
18 octobre.....	Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel.....	1417

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1980	Décret n° 80-945 fixant l'effectif des grades et classes dans le corps des officiers de police et dans le corps des officiers de paix pour l'année 1980.....	1417
18 septembre...		

1980	Décret n° 80-959 portant nomination d'un inspecteur de l'Administration territoriale et locale.....	1417
25 septembre...		

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1980	Décret n° 80-1025 plaçant un magistrat en position de disponibilité.....	1417
8 octobre.....		

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1980	Décret n° 80-1041 portant nomination de M. Lamine Diakhaté en qualité de Ministre-Conseiller à l'Ambassade du Sénégal à Paris.....	1417
8 octobre.....		

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

1980

2 juillet.....	Décret n° 80-908 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national sis à Linguère en vue de son attribution à l'Office des Habitations à Loyer modéré.....	1417
16 septembre...	Décret n° 80-935 portant intégration dans le corps des ingénieurs topographes et inspecteurs du Cadastre.....	1417
17 septembre...	Arrêté ministériel n° 11243 M.E.F.-D.G.I.D.-D.I. portant agrément d'une société autorisée à importer du tabac au Sénégal.....	1417

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel.....	1418
--	------

#### MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

1980

9 octobre.....	Décret n° 80-1042 portant nomination du Directeur général de la Société nationale d'Approvisionnement du Monde rural (SONAR).....	1419
18 septembre...	Arrêté ministériel n° 11258 M.D.R. portant création de commissions régionales chargées de l'assainissement des coopératives.....	1419
Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel.....	1419	

#### MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel.....	1420
--	------

#### MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

1980

31 juillet.....	Décret n° 80-501 portant titularisation de M. Daouda Fall dans le corps des adjoints d'enseignement et intégration dans le corps des professeurs d'enseignement moyen.....	1420
Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel.....	1420	

#### CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1980

16 octobre.....	Décret n° 80-1061 portant remplacement d'un membre du Conseil économique et social.....	1422
-----------------	---	------

#### PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces.....	1422
Résultats du tirage de la 342 <sup>e</sup> tranche de la Loterie nationale.....	1423

## PARTIE OFFICIELLE

## DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

## PRÉSIDENTICE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET n° 80-1017 en date du 4 octobre 1980 mettant fin aux fonctions de trois inspecteurs généraux d'Etat.

Article premier. — Il est mis fin aux fonctions d'inspecteurs généraux d'Etat de MM. Ibrahima Touré, James Le Cardeur et Gérard Porcell.

Art. 2. — Le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail et le Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.  
concernant le personnel

Par arrêté présidentiel n° 13518 P.R.-S.G.-S.A.G.E. en date du 3 novembre 1980 :

Article unique. — Il est mis fin aux fonctions de conseiller technique au Secrétariat général de la Présidence de la République de M. Bertrand Ledoux, à compter du 1<sup>er</sup> août 1980.

Par arrêté présidentiel n° 13519 P.R.-S.G.-S.A.G.E. en date du 3 novembre 1980 :

Article unique. — Il est mis fin aux fonctions de conseiller technique au Secrétariat général de la Présidence de la République de M. André Giraud, à compter du 1<sup>er</sup> août 1980.

Par arrêté présidentiel n° 13520 P.R.-S.G.-S.A.G.E. en date du 3 novembre 1980 :

Article unique. — Il est mis fin aux fonctions de conseiller technique au Secrétariat général de la Présidence de la République de M. Michel Dresch, à compter du 1<sup>er</sup> août 1980.

Par arrêté présidentiel n° 12557 P.R.-S.G.-S.A.G.E. en date du 3 novembre 1980 :

Article unique. — M. Amadou Tidiane Diaw, administrateur civil de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé à compter du 7 juillet 1980, chargé de mission au Secrétariat général de la Présidence de la République.

## PRIMATURE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.  
concernant le personnel

Par arrêté primatorial n° 12480 P.M.-S.C.G.-S.A.G.E.-PERS. en date du 8 octobre 1980

Article premier. — M. Samba Mbodj, Mle de solde 58946-H, conseiller des Affaires étrangères de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, précédemment premier conseiller à la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, est nommé chargé de mission au Secrétariat général du Gouvernement (Primature), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1980.

Art. 2. — Le Secrétaire général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté primatorial n° 12760 P.M.-S.G.G.-S.A.G.E.-PERS. en date du 14 octobre 1980 :

Article premier. — M. Papa Guèye Ndiaye, Mle de solde 51187-D, professeur certifié principal de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon,

précédemment ancien Ambassadeur du Sénégal en Suisse, est nommé conseiller technique au Secrétariat général du Gouvernement (Primature), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1980.

Art. 2. — Le Secrétaire général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté primatorial n° 13729 P.M.-S.G.G.-S.A.G.E.-PERS. en date du 6 novembre 1980 :

Article premier. — M. Amadou Wane, Mle de solde 352135-C, inspecteur du Trésor de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, précédemment Directeur du Budget au Ministère de l'Economie et des Finances, est nommé conseiller technique au Cabinet du Premier Ministre, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1980.

Art. 2. — Le Secrétaire général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## SECRETARIAT D'ÉTAT AU TOURISME

ARRETE n° 11227 S.E.T.-D.P.P.T. en date du 16 septembre 1980 accordant la licence de catégorie B pour l'exploitation d'une agence de voyages et de tourisme à l'agence «TOURAIR SENEGAL-SENEGAL CONGRES EXPO».

Article premier. — Une licence de catégorie B, pour l'exploitation d'une agence de voyages et de tourisme est accordée à l'agence «TOURAIR SENEGAL-SENEGAL CONGRES EXPO», sise 18, rue El Hadji Amadou-Assane-Ndoye, Dakar.

Art. 2. — Le Directeur de la Promotion et des Professions touristiques est chargé de l'application du présent arrêté.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

DECRET n° 79-548 du 9 juin 1979  
fixant la nature des enseignements, les programmes et les horaires de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme

## RAPPORT DE PRESENTATION

Les deux projets de décrets qui vous sont soumis portent modification du décret n° 73-243, du 12 mars 1973, créant et organisant l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Dakar et du décret n° 74-1123, du 19 novembre 1974, fixant la nature des enseignements, les horaires et les programmes de cet établissement.

Ces deux textes visent à assurer aux élèves une formation plus complète, plus harmonieuse et mieux adaptée à la diversité de leur vocation : techniciens de l'architecture et de l'urbanisme, architectes et urbanistes.

L'établissement comprendra trois départements : un département architecture et urbanisme, un département de recherche et un département d'architectes et d'urbanistes-adjoints.

Le département des architectes et urbanistes-adjoints, où la durée des études est de trois années après le baccalauréat, est destiné à la formation de techniciens supérieurs. Il accueillera, aussi bien les élèves venant directement des lycées et collèges que des agents appartenant à la profession et désireux d'acquiescer une meilleure formation pour devenir des techniciens supérieurs en matière d'architecture et d'urbanisme.

Le département d'architecture et d'urbanisme est également réservé aux candidats bacheliers. La scolarité y est de cinq ans et comprend une année préparatoire à un concours d'entrée au premier cycle de deux ans à l'issue duquel l'obtention d'un certificat permet l'accès au deuxième cycle, de deux ans également. La fin des études du deuxième cycle est sanctionnée par un diplôme d'architecture ou d'urbanisme, selon l'option de l'étudiant.

L'originalité des dispositions prévues par le texte qui vous est soumis est l'introduction de l'enseignement de l'urbanisme dès le premier cycle. Cette proposition répond à deux préoccupations : la première est d'assurer à tous les élèves des connaissances approfondies dans des domaines complémentaires. La seconde est d'éviter que le choix de la profession d'urbanisme ou celle

d'architecte ne s'impose trop à des élèves qui, dès la première année, ne possèdent pas d'éléments d'appréciation suffisants pour opter.

Enfin, le département de la recherche accueillera, pendant deux ans, des architectes issus des deux premiers cycles ou des professionnels s'intéressant à la recherche fondamentale dont les travaux seront sanctionnés par un doctorat en architecture ou en urbanisme. Il s'agira, par des travaux effectués sur des projets concrets, de mettre à la disposition de l'Etat, agences, entreprises de construction et des professionnels, des structures de recherches permettant d'approfondir les possibilités d'application des données théoriques et de juger les capacités de création et de conception des futurs docteurs en matière de recherche d'une architecture soudano-sahélienne.

Etablissement unique, formant des techniciens et des cadres de conception, l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme enseignera l'esthétique et les techniques dans la perspective d'une recherche et d'une innovation féconde en direction d'une nouvelle architecture africaine.

L'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Dakar doit devenir un instrument important pour le devenir et la solution des problèmes urbains que posent les réalités humaines et sociales au regard des mutations que nous impose le développement.

M. le Président de la République, M. le Premier Ministre, MM. les ministres, tels sont les objectifs, les caractéristiques et les conditions des deux projets de décret qui sont soumis à votre approbation.

#### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;  
Vu la loi d'orientation de l'Education nationale n° 71-36 du 3 juin 1971;

Vu le décret n° 62-200 du 5 juillet 1962 réglementant les conditions d'admission des étudiants étrangers non domiciliés au Sénégal dans les établissements d'enseignement public;

Vu le décret n° 63-649 du 24 août 1963 relatif aux stages pratiques des élèves des établissements d'enseignement public;

Vu le décret n° 72-937 du 25 juillet 1972 portant création et organisation de l'Institut national des Arts;

Vu le décret n° 71-1020 du 26 juillet 1972 relatif à l'orientation des bacheliers sénégalais en vue de leur admission dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation des cadres moyens, modifié par le décret n° 73-383 du 30 avril 1973 et complété par le décret n° 73-1174 du 29 novembre 1973;

Vu le décret n° 72-1397 du 6 décembre 1972 portant statut général des établissements d'enseignement supérieur professionnel court;

Vu le décret n° 72-1463 du 15 décembre 1972 fixant la composition et les attributions des conseils des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, modifié par le décret n° 73-492 du 25 mai 1973;

Vu le décret n° 73-243 du 12 mars 1973 portant création et organisation de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme, modifié par le décret n° 74-1124 du 19 novembre 1974;

Vu le décret n° 74-163 du 14 janvier 1974 relatif à la planification de l'emploi, de la formation et des structures scolaires ainsi qu'à l'attribution des bourses et allocations d'études et de stages, modifié par le décret n° 76-121 du 30 janvier 1976;

Vu le décret n° 74-1124 du 19 novembre 1974 fixant la nature des enseignements, les programmes et les horaires de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Dakar;

Vu le décret n° 77-891 du 12 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire, de l'Horticulture et du Paysage;

Vu le décret n° 77-1044 du 29 novembre 1977 fixant le taux des allocations scolaires dans les écoles de formation professionnelle des agents de l'Etat;

La Cour suprême entendue en sa séance du vendredi 30 juin 1978;

Sur le rapport du Ministre d'Etat, chargé de la Culture,

**DÉCRET :**

**Article premier.** — La nature des enseignements, les programmes et les horaires de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme sont fixés par les annexes au présent décret.

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment le décret n° 74-1123 du 19 novembre 1974.

Art. 3. — Le Ministre d'Etat chargé de la Culture, le Ministre des Finances et des Affaires économiques, le Ministre de l'Enseignement supérieur, le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, le Ministre du Plan et de la Coopération et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié avec ses annexes au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 9 juin 1979.

Léopold Sédar SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdou DIOUF.

Le Ministre d'Etat, chargé de la Culture,  
Assane SECK.

Le Ministre des Finances et des  
Affaires économiques,  
Ousmane SECK.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,  
Ousmane CAMARA.

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat  
et de l'Environnement,  
Oumar BA.

Le Ministre du Plan et de la Coopération,  
LOUIS ALEXANDRENNE.

Le Ministre de la Fonction publique,  
de l'Emploi et du Travail,  
Alioune DIAGNE.

#### ANNEXE N° 1

#### Programme-cadre d'enseignement pour le département Architecture et Urbanisme Cursus d'études et profils de qualification

Ce qui caractérise surtout les titulaires d'un baccalauréat à leur entrée dans une école d'architecture, c'est que leurs études antérieures leur ont appris à mémoriser et à déduire plus qu'à exercer leur imagination créatrice.

L'une des tâches cruciales au stade préliminaire de la formation des architectes est de réorienter ces étudiants vers la résolution de problèmes dont la complexité doit pouvoir être dominée progressivement. D'autre part, ces étudiants commencent souvent leurs études en architecture sans savoir au juste ce qui leur sera demandé à l'école et dans la profession, contrairement à leurs camarades de l'université dont les matières d'enseignement leur sont familières depuis le lycée.

L'enseignement du premier cycle doit donc donner à chaque étudiant l'occasion de se rendre compte par lui-même s'il a choisi la bonne voie.

Lorsqu'il aura acquis les éléments de la pratique du métier, l'étudiant pourra s'orienter vers l'une des deux options du deuxième cycle. S'il a le goût et les aptitudes de la création architecturale et de la construction, il choisira « l'architecture ». Quant à ceux qui préfèrent les aspects financiers, juridiques, administratifs de l'habitat, ils suivront l'option « urbanisme ». La spécialité des options proviendra plus du temps consacré à l'étude des différentes matières que des matières elles-mêmes. La plupart des cours seront communs aux deux options. Les étudiants des deux options feront, par exemple, de la construction mais tandis que les seconds se borneront à suivre le cours, les premiers effectueront en plus des travaux dirigés. Tous les étudiants se retrouveront également sur les projets que chacun abordera sous l'angle de sa spécialité : le « projecteur » inscrira dans l'espace les exigences du programme, le « gestionnaire » organisera le travail et prévoira les dépenses.

La qualification acquise au deuxième cycle permettra aux étudiants de suivre avec plus de profit leur option de troisième cycle. Cette étape correspond à un changement d'échelle des problèmes. Il sera donc bon que l'étudiant fasse le point sur son mode d'intervention avant de s'aventurer dans l'aménagement du territoire, par exemple.

ARCHITECTURE  
DIPLOME D'ARCHITECTE

[Empty rectangular boxes for name and address]

Cursus

[Empty box for curriculum]

Qualification

[Empty box for qualification]

Conception et réalisation d'édifices isolés et de groupement d'habitation, architecture.

URBANISME

DIPLOME D'URBANISTE

[Empty rectangular boxes for name and address]

Cursus

[Empty box for curriculum]

[Empty box for qualification]

Qualification

Maîtrise d'ouvrage : planification, financement, administration et contrôle de l'habitat, urbanisme, assainissement.

Doctorat d'architecture

[Empty rectangular boxes for name and address]

Cursus

[Empty box for curriculum]

[Empty box for qualification]

Qualification

Conception et réalisation d'équipements sociaux, industriels, ruraux, touristiques, typification. Enseignement, recherche.

DOCTORAT D'URBANISME

[Empty rectangular boxes for name and address]

Cursus

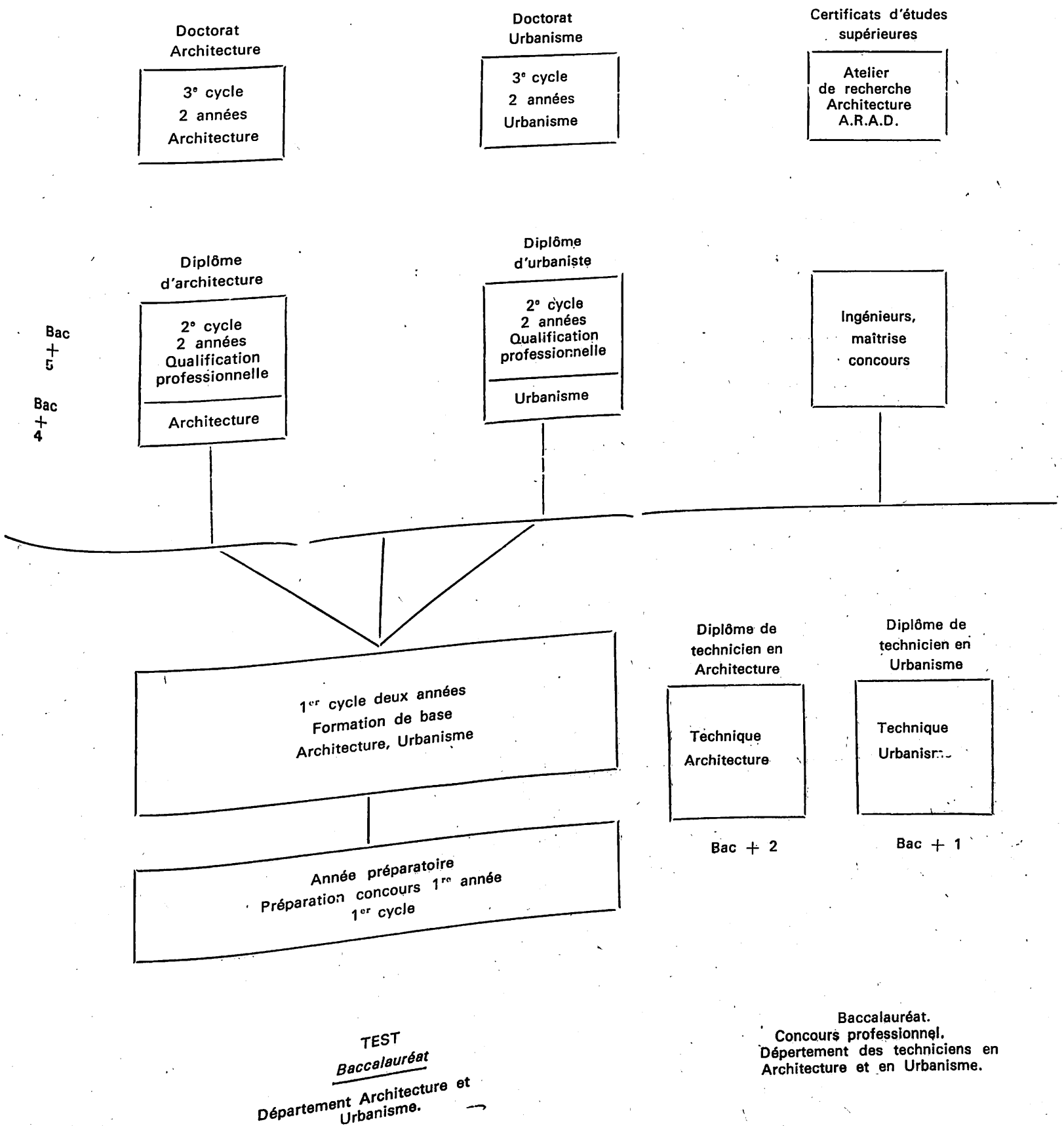
[Empty box for curriculum]

[Empty box for qualification]

Qualification

Direction de l'Aménagement urbain et régional, aménagement du territoire, politique et l'habitat. Enseignement, recherche.

ORGANIGRAMME DES ETUDES



## PLAN GENERAL DES ETUDES

	Année préparatoire Concours	Nombre d'heures par année									UR 10
		1	2	AR 3	UR 4	AR 5	UR 6	AR 7	UR 8	AR 9	
Analyse urbaine régionale					240		350		620		
Architecture intérieure	40					70					
Assainissement											
Cartographie							160				
Comptabilité					40	40			40		
Construction	100	100	100	100	40	70		40			
Contrôle du milieu			40								
Coordination modulaire			40		40		40				
Démographie											
Droit					40						
Economie					100	40		70		40	
Economie de la construction		40	40		70	40		100	40		
Environnement				40	100	70		120		100	
Equipements spéciaux				40	100						70
Etablissements humains										100	
Géographie										100	70
Géométrie descriptive										100	100
Perspective		140					40	40			
Psychologie	200										
Histoire des cultures	100	70	70								
Installations				100	100						
Mathématiques				60							
Méthodologie	100	140	140								
Moyens de représentation			40								
Organisation gestion	200	260	40	40	70		40	100	40	40	
Paysagisme											
Projet	300	340					70				
Psychologie	300	340	500	550					100	70	
Sociologie						640			700		810
Structures			40	70	70						740
Topographie	150	100	140	90				70	70	70	70
Transports			40	60							
Urbanisme aménagement					70						
Totaux			190	190	70	70			40	70	70
									70		140

**Matières enseignées**(3<sup>e</sup> année Urbanisme : 290 heures)**Analyse urbaine et régionale.**

Objet, échelle et précision de l'analyse. Méthodes d'observation et d'enquête. Collecte des données sur : le relief, le sous-sol, le climat, le régime des eaux, la végétation, la faune, la pollution, les paysages, la population, les conditions de vie des familles, les modes d'occupation du sol, les réserves foncières, les servitudes, l'état des constructions, les habitations, les équipements et services publics, les voies et réseaux divers, les trafics, les transports en commun, les espaces verts, l'hinterland urbain, l'histoire, les activités économiques, l'emploi, le cadre administratif, la législation, les ressources naturelles, financières et énergétiques.

Analyse graphique, cartographique, statistique, informatique des données. Modèles d'input-output, d'urbanisation.

Critique et présentation des résultats.

(Année préparatoire : 40 heures (4<sup>e</sup> année A.R. : 70 heures)

**Architecture intérieure.**

Notions d'ergonomie. Les meubles et les équipements disponibles sur le marché. Encombrements, dégagements utiles et rapports réciproques des équipements mobiliers. Les textiles. Texture, couleur, assemblage des matériaux. L'éclairage et son intégration à l'architecture intérieure.

Représentation graphique des volumes intérieurs. Elaboration du programme. Composition d'un dossier. Liste, descriptif des travaux. Les artisans et les entreprises intervenant sur le chantier.

**Assainissement**(4<sup>e</sup> année Urbanisme : 160 heures)

Notions de bactériologie et d'épidémiologie.

Hygiène publique et éducation sanitaire du public. Lutte contre les insectes et les rongeurs. Ramassage et évacuation des ordures et des déchets. Adduction d'eau potable : captage des sources, de nappes superficielles et souterraines, calculs de réseaux, détails constructifs, exploitation. Epuración d'eau potable : qualités d'une eau potable, trai-

tements physiques et chimiques. Egouts : météorologie appliquée aux égouts, systèmes séparatif et unitaire, tracés, déversoirs de crues, détails constructifs, exploitation. Epuración des eaux usées : pollution des cours d'eau, épuration naturelle, épuration artificielle physique et biologique, traitement des boues. Irrigation et drainage.

**Cartographie**(5<sup>e</sup> année Urbanisme : 40 heures)

Généralités sur les cartes : cartes topographiques, d'ensemble de corrélation; conventions fondamentales, échelle, système de projection; moyens d'expression graphique et cartographique. Photographie aérienne : principales catégories de photographies, examen stéréoscopique, lecture et exploitation des photographies aériennes. Croquis de géographie régionale : collecte et traitement des documents, choix des formes d'expression, cartes analytiques à une et plusieurs variables, croquis de synthèse régionale, cartes interprétatives. Plans et documents d'urbanisme : modes d'expression propres à l'urbanisme et à l'aménagement, procédés graphiques, modes de représentation.

**Comptabilité**(3<sup>e</sup> année Urbanisme : 40 heures)  
(4<sup>e</sup> année Urbanisme : 40 heures)  
(Architecture : 40 heures)

Comptabilité en partie double : le bilan d'entrée. Les comptes actifs : caisse, chèques postaux, banque, débiteurs, installations (machines, outillage, mobilier), matières premières ou marchandises, travaux en cours. Les comptes passifs : créanciers, emprunt.

Le compte capital et les comptes de résultats : frais généraux, de vérification. Les écritures d'inventaire. Le calcul du résultat. Le bouclage de l'exercice. Le bilan de sortie et le compte de pertes et profits de l'exercice.

**Construction**(Année préparatoire : 100 heures)  
(1<sup>re</sup> année : 100 heures)

Matériaux, produits semi-finis et finis. mise en œuvre et assemblages. Terre, terre stabilisée, brique crue. Pierre, maçonnerie, chaux, plâtre,



plaques de plâtre. Ciment, béton, éléments en béton, produits en fibre-ciment. Briques et autres matériaux de terre cuite, appareillages. Verres et produits céramiques. Bois, bois de sciage, placages, contre-plaques, panneaux de fibre, panneaux de particules, assemblages et colages. Métaux, profilés, tubes, câbles, tôles quincaillerie, rivetage, boulonnage, soudure, agglomérés divers. Plastiques. Bitume, goudron, asphalte. Pigments, huiles, peintures, vernis. Problèmes de fonction des éléments d'assemblage et de jointoyage.

2<sup>e</sup> année : 100 heures)

#### La construction traditionnelle de petits bâtiments

Travaux préparatoires : terrain, implantation, installations de chantier, terrassements. Infrastructure : fondations, sous-sols, murs et dalles, protection contre l'humidité, évacuation des eaux de surface et des eaux usées, drainage, canalisations, fosses, chemins d'accès, piscines. Les murs, les cloisons et les ouvertures : murs extérieurs, parois portantes et de séparation, enduits, revêtements, baies, conduits de ventilation. Les planchers en béton armé : confection et mise en œuvre du béton armé, dalles, revêtements de sols, plafonds, dalles de toitures, terrasses. Les escaliers. Les constructions en bois : ossatures, planchers parois, charpentes traditionnelles de petite et moyenne portées. Les couvertures : étanchéités, ferblanterie. Les menuiseries en bois et en métal : portes, fenêtres, armoires, éléments de protection contre la lumière, la chaleur et les intempéries. Les peintures.

3<sup>e</sup> année AR. : 100 heures)

(U.R.B. : 70 heures)

#### La construction moderne de grands bâtiments

Matériel de chantier. Les fondations : tenue de l'ouvrage, influences de l'ouvrage et des méthodes de travail sur les ouvrages voisins, influence des fondations sur le coût de l'ouvrage, sols de fondation, caractéristiques physiques et mécaniques des sols, sondages de reconnaissance, stabilisation des sols, massifs de terre, soutènement, fondations sur semelle, sur radier, sur pieux, fondations en terrains immergeés. Les ossatures en béton armé : poteaux, poutres, dalles, parois, techniques de coffrage, remplissages, façades, rampes. Les ossatures métalliques : colonnes, chevrons, pannes fermes, contreventements, appuis, nœuds rigides, planchers métalliques, poutres enrobées, construction mixte, béton-acier, remplissages, façade. Les engins en bois : systèmes triangulés, charpentes collées, clouées. Les engins mécaniques d'élévation : ascenseurs, monte-charges, escaliers roulants. Les actions de destruction et de durabilité. Pesanteur, surcharges, déformations, fissurations, fluage, relaxation, mouvements différentiels dans les éléments de remplissage, vibrations et action des machines, usures par frottement, effets du vent, des ondes sonores et des tremblements de terre, effets de l'eau, de l'air et de la température, ruissellement, capillarité, condensation, infiltrations, retraits et dilatations, altération des pierres et des bétons, corrosion des métaux, contacts des matériaux, micro-organisme, champignons, moisissures, termites, foudre, feu.

(2<sup>e</sup> année A.R. : 70 heures)

(U.R.B. : 40 heures)

La construction industrialisée. Conditions de l'industrialisation du bâtiment : continuité de la production, intégration des stades du processus de production, organisation du travail, mécanisation, normalisation et typification, recherche. Les procédés « traditionnels évolués ». Le béton banché. La préfabrication sur mesure : gros blocs de béton, grands panneaux de béton armé, équipements, bloc-eau, cellules. Les façades légères, murs rideaux, équipements, bloc-eau, cellules. Les maisons individuelles préfabriquées. Les systèmes mecano. Les systèmes ouverts. L'outillage de la préfabrication : installations foraines, ateliers, localisation, fabrication, stockage, transports, montage.

Assemblages et joints. Problèmes socio-économiques de l'industrialisation du bâtiment.

L'autoconstruction. Les formes d'autoconstruction. L'élaboration du programme. La localisation du projet. Les opérations de sélection des familles. Types d'habitations, matériaux, outillage. La construction, la formation et l'animation des groupes.

L'organisation et la conduite des travaux. Le personnel d'encadrement et de gestion. Coûts et financements. Aspects juridiques de l'autoconstruction.

Contrôle du milieu  
(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

Exigence d'habitabilité psycho-physiologiques. Métabolisme, fatigue physique, fatigue nerveuse, confort, inconfort. La chaleur. Climats et micro-climats. Données météorologiques. Température, vitesse et hygrométrie de l'air. Corrélations climatiques thermo-hygrométriques. Ensoleillement, hygrométrie. Ensoleillement graphique de course solaire, azimut et hauteur du soleil. Graphiques d'ensoleillement et de

zones d'ombre en fonction de l'exposition. Effet thermique de l'ensoleillement sur le bâtiment. Absorption, réflexion et pénétration de la chaleur. Calcul des variations thermiques. Effet du vent. Exigences hygrothermiques de l'homme. Conséquences de l'exposition à la chaleur.

Zones de confort. Analyse des habitations traditionnelles dans les climats chauds, secs et chauds-humides. Réalisation du confort hygrothermique dans la maison. Choix de l'exposition. Protection et isolation thermique de l'enveloppe. Mise à contribution de la stabilité thermique du bâtiment. Agitation naturelle de l'air. Maison éolienne. Ventilation mécanique. Réfrigération artificielle et assèchement de l'air. Principes de climatisation.

(3<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

(Urbanisme : 40 heures)

La lumière. Rayonnement et perception visuelle. Eclairage et confort visuel. Intensité lumineuse. Luminance. Clarté.

(4<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

Facteurs de réflexion. Eblouissement. Effets de la couleur.

Contrôles de l'éclairage naturel. Principes de l'éclairage artificiel. Systèmes et appareils d'éclairage. Le son : nature, production, propagation et réception du son. Evaluation quantitative du son. Phénomènes acoustiques dans les espaces clos et en plein air. Transmission du son par voie aérienne, par voie solidienne. Ponts phoniques. Absorption du son. Techniques d'isolation acoustique. Acoustique des salles. Systèmes d'amplification du son. Protection contre les bruits extérieurs.

#### Coordination modulaire

(3<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

Normalisation et coordination modulaire. Objectifs et principes de la normalisation. Obstacles de la normalisation. Quadrillage de référence. Module. Séries Additivité. Interchangeabilité. Gammes dimensionnelles. Gammes de formats.

Matériaux et éléments modulaires. Choix des dimensions préférentielles. Dimensions inférieures au module de base. Positionnement par rapport au quadrillage modulaire. Jonction des éléments. Tolérances de fabrication et d'assemblage.

Normes de coordination modulaire. Systèmes modulaires en usage. Règles pratiques pour l'application de la théorie modulaire. Projet modulaire.

#### Démographie

(3<sup>e</sup> année Urbanisme : 40 heures)

(3<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

L'étude des populations et des autres sciences humaines, les sources en démographie : état civil, recensements généraux de la population, enquêtes démographiques. Valeur et comparabilité des statistiques. Les cadres territoriaux et l'analyse démographique : technique de délimitation des agglomérations. L'état d'une population. Structure par sexe et par âge. Les taux en démographie. L'étude dynamique d'une population. Le diagramme de l'exls.

Analyse longitudinale et analyse transversale. Natalité, fécondité, mortalité, causes et techniques d'analyse. L'espérance de son calcul. La population active : démographique, comparaison des indicateurs démographiques, dans le temps et dans l'espace. Les projections démographiques, utilisation des résultats pour la programmation. L'apport de l'analyse démographique à l'urbaniste, et à l'aménageur.

#### Droit

(3<sup>e</sup> année Urbanisme : 100 heures)

(4<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

(Urbanisme : 70 heures)

Le droit public et le droit privé. L'organisation de constitution, gouvernement, administrations, collectivités locales et établissements publics, domaines et services publics, moyens d'action des pouvoirs publics et recours, législation et réglementation du travail, fiscales, publiques et recours, de l'aménagement, des transports. L'organisation de la construction, de l'aménagement, des transports. L'organisation judiciaire. La propriété : propriété mobilière et immobilière, copropriété, hypothèques, location, usufruit, servitudes mitoyenneté, expropriation. Le contrat : nature, forme, rupture des contrats, contrats de travail administratifs d'entreprise, de vente de bail, contrat architecte-maître de l'ouvrage. La responsabilité : responsabilités civiles et pénales, responsabilité de l'architecte, fautes commises avant la réception définitive et fautes découvertes après la réception définitive, expertises. Les sociétés anonymes, coopératives, d'économie mixte. Les assurances. Les brevets d'invention.

#### Economie

(1<sup>re</sup> année : 40 heures)

Economie politique. — Les modes de production à travers l'histoire. Les lois fondamentales de l'économie capitaliste : marchandise et va-

leur, monnaie, salaire; accumulation, circulation et rotation du capital, profit, rente foncière et partage de la plus-value, capitalisme monopoliste d'Etat et impérialisme. L'économie socialiste : moyens de production, collectivisés, planification socialiste. Les concepts de l'analyse économique : ressources, emploi, revenu, produit national, production, consommation, investissement, offre, demande, comptabilité nationale, politique budgétaire, expansion récession.

*Les économies africaines*  
(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

La débâcle du système colonial. Sous-développement, industrialisation. Données socio-économiques. L'agriculture, l'industrie, le commerce et les transports : situation et principales tendances de développement. Le crédit et les finances : les revenus nationaux et leur répartition, les budgets et leur évolution, les facteurs stimulants de l'économie. Les économies africaines dans le contexte économique mondial : les relations commerciales, les accords d'aide et de coopération, les modes d'accumulation du capital, les taux d'accumulation. Les relations économiques inter-africaines. Les voies de développement, les difficultés de leur choix. Les secteurs économiques d'Etat. La planification de l'économie nationale. Le financement du développement.

*L'exploitation des données économiques*  
(3<sup>e</sup> année : Urbanisme 70 heures)

Les sources d'information et leur fiabilité. Présentation et usage des statistiques économiques. Lecture de bilans, de budgets, de prévisions économiques. Techniques comptables pour la détermination des indices économiques. Exercices de calcul.

*Financement de l'habitat*

(4<sup>e</sup> année : Architecture 40 heures; Urbanisme 100 heures)

Les ressources extérieures : Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.), Caisse centrale de Coopération économique (C.C.C.E.), Société centrale d'Equipement du Territoire (S.C.E.T.), autres apports. Les ressources extérieures des Etats anglophones. Les ressources nationales : Etat, épargne et système bancaire, participation des employeurs. L'autofinancement. Les institutions utilisatrices des ressources financières et leurs activités : l'Etat, « housing Boards » des Etats de l'Afrique orientale et centrale, organismes publics et para-publics de crédit de construction, « Building », sociétés de coopératives, secteur privé. Les investissements dans l'habitat, le bâtiment et la construction, leur part du produit national.

*Politique de l'habitat*

L'estimation des besoins; les informations nécessaires sur la population et le patrimoine. Les normes. La demande solvable. Les moyens, leurs accroissements et l'amélioration de leur utilisation. Les choix : habitat et développement, services et logements. La mise en œuvre de la politique.

*Economie urbaine*

(5<sup>e</sup> année : Architecture 40 heures; Urbanisme 100 heures)

Prix du sol, rente foncière urbaine, marché des terrains à bâtir, spéculation foncière et immobilière, mécanismes économiques de la concentration, seuils de croissance et coût des équipements et des infrastructures, coûts sociaux de la vie urbaine, comptabilité urbaine, théorie de l'économie urbaine et urbanisme.

*Economie régionale*

Les notions de région et de régionalisation, critères et définitions, structure économique régionale, produits et revenus régionaux, géométries de l'espace économique, facteurs de localisation des activités économiques, transports, les différents modèles de l'analyse économique appliquée à la planification régionale, les politiques de développement régional, objectifs régionaux et croissance nationale, pouvoirs régionaux, conflits nation-région, région-région, planification et contrôle du développement régional.

*Economie de la construction*

(3<sup>e</sup> année : Architecture 40 heures; Urbanisme 100 heures)

(4<sup>e</sup> année : Architecture 70 heures; Urbanisme 120 heures)

Production, commerce et consommation des matériaux et des éléments de construction. La place de l'industrie du bâtiment et des travaux publics dans l'ensemble des activités économiques. Les entreprises, le coût de la construction, formation des prix des ouvrages. Ventilation du coût par éléments du coût (matériaux, main-d'œuvre, frais généraux et bénéfiques). Ventilation du coût par éléments fonctionnels (infrastructures, gros œuvres, second œuvre, équipement). Etudes comparatives de coûts. Indices économiques de construction, leur calcul et leur utilisation. Les dépenses de fonctionnement, d'entretien et de réparation. Possibilités de réduction des coûts de construction, de

fonctionnement et d'entretien. Incidence des choix architecturaux sur les coûts de construction et de fonctionnement. Incidences des choix urbanistiques sur les coûts des voies et réseaux divers. Prévision des coûts et établissement des projets. Méthodes de programmation, d'évaluation et de contrôle des coûts aux différentes étapes du projet. Exercices d'application. Mise en soumission, adjudication, exécution des travaux, documents de base, mode de règlement. Rédaction de devis et mémoires. Métré des divers travaux. Plans financiers. Evaluation d'immeubles existants et des démolitions.

*Environnement*

(6<sup>e</sup> année : Architecture 70 heures; Urbanisme 70 heures)

Le concept d'environnement. L'homme et la biosphère. Systèmes écologiques. Aspects socio-économiques de l'environnement, coûts sociaux rapport coût-avantages. Environnement, sous-développement et processus de développement. Effets secondaires de la transformation de l'agriculture, de l'aménagement des bassins fluviaux, de l'industrialisation, de la création des réseaux de transports, du peuplement, de l'urbanisation, sur l'environnement. Gaspillage des ressources minérales, écologiques et forestières. Pollution biologique et chimique. Déséquilibres physiques et sociaux. Fixation de normes minimales d'environnement. Inclusion du facteur de l'environnement dans l'évaluation des projets de développement. Politique de l'environnement intégrée à la planification du développement. Modes d'application des mesures de protection et de rénovation de l'environnement. Incidence des problèmes d'environnement sur les relations économiques internationales et sur l'aide au développement.

*Equipements spéciaux :*

(5<sup>e</sup> année Architecture : 100 heures)

Agriculture. Les constructions rurales traditionnelles. La modernisation de l'agriculture. La localisation des exploitations agricoles. Les rapports bâtiments / superficie exploitée. L'élaboration du programme. Le logement des animaux : étables, porcherie, basse-cour, fumière. Le logement des récoltes : greniers, silos. Le logement du matériel. Laiterie. Marché à bétail. Installations sanitaires pour les animaux. Installations de pisciculture. Protection contre les rongeurs et les parasites. L'autoconstruction des bâtiments agricoles.

Dispositions d'ensemble, voies et réseaux divers des exploitations. Le logement du personnel. Coûts et amortissement des équipements agricoles.

*Industrie*

Evolution de l'industrie et des constructions industrielles. Les facteurs d'implantation de l'usine. La protection de l'environnement. L'organisation des locaux de production, de stockage des services généraux et des locaux sociaux. Manutentions et circulations. Production et distribution des fluides.

Lumière, couleur.

**GEOGRAPHIE**

(4<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

(Urbanisme : 40 heures)

*L'instrument de la géographie*

Concepts et méthodes de l'appréhension de l'espace en géographie générale. Le rôle de la géographie dans l'urbanisme et l'aménagement. Rapports entre l'homme et son milieu. Climat, relief, milieu naturel et peuplement. Population rurale et population urbaine. Caractère du peuplement dans les pays à prépondérance de population agricole. Milieu et habitat. L'analyse des relations entre site et habitat. Les établissements humains, fonction formes types, zones d'influence, réseau hiérarchie. Communications et transports.

*Le Sénégal et l'Afrique occidentale*

Sous-sol, climat, régime des eaux, sol, végétation, faune. Agriculture, forêts, mines, industries. Distribution de la population, migrations.

Etablissements ruraux et urbains, origines et types. Etude de quelques cas. Systèmes des transports.

*Géométrie descriptive perspective*

(1<sup>re</sup> année : 140 heures)

Le point, la droite, le plan; problèmes métriques, rotation, changement de plan de projection, rabattement. Les polyèdres et les corps de révolution : sections planes, intersections et développement. Ombre propre et portée des polyèdres et des corps de révolution.

Surfaces gauches et réglées : génération raccordement ombres. Perspective centrale : généralités, méthodes de mise en perspective d'un corps, perspectives plongeante et plafonnante, photogrammétrie. Perspective parallèle : théorie et applications de l'axonométrie orthogonale. notions d'axonométrie oblique, perspective cavalière.



## ESTHETIQUE NEGRO-AFRICAINNE

*Introduction au cours d'histoire des cultures*

(Année préparatoire : 200 heures)

(1<sup>re</sup> année : 70 heures)(2<sup>e</sup> année : 70 heures)(3<sup>e</sup> année Architecture : 100 heures)(3<sup>e</sup> année Urbanisme : 100 heures)

1<sup>o</sup> *Esthétique négro-africaine : 1 cycle d'architecture.* L'enseignement de l'esthétique négro-africaine sera fait au sein du cours d'histoire des cultures.

L'on tentera dans ce cours, de dégager les éléments du classicisme de l'art négro-africain, contenu et les structures selon lesquelles se traduisent son expression, sa symbolique, ses fonctions.

L'on étudiera :

— le contexte qui l'a engendré, les monuments et les différents gestes de la vie sociale, religieuse, économique, politique;  
— les différents types d'expression de cet art dans le temps et dans l'espace. L'on cherchera à déchiffrer ses signes par une lecture qui devra nous conduire à l'appréhension de son message qui reflète l'âme de l'homme négro-africain, son humanisme.

Sur le plan pratique, ce cours sera complété par le cours moyen de représentation, cours pratique d'expression plastique dessin à main levée, travail au musée de l'I.F.A.N. (4 heures par semaine) avec un professeur de dessin : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année.

2<sup>o</sup> Dans le cours d'histoire des cultures, l'accent sera mis sur la présentation des grands courants de la préhistoire universelle en insistant sur tout ce que ceux-ci peuvent et doivent apporter à l'homme. Il s'agira de mettre en évidence les grandes lignes d'évolution dans l'optique plus particulièrement de la formation d'architectes.

L'on insistera sur l'étude des manifestations matérielles de la culture. Dans chaque aire spatio-temporelle, celles-ci seront présentées à l'étudiant sous leurs aspects techniques (plans, schémas, matériaux utilisés, modes de fabrication) et dans le contexte psychologique et social qui les a engendrées.

Ce cours traitera de l'histoire proprement dite, basée sur l'utilisation des documents écrits ou oraux de l'archéologie. Il sera basé sur toutes les créations sorties de la main de l'homme, des monuments les plus humbles aux plus élaborés.

La culture sera étudiée dans son aspect matériel, c'est-à-dire l'ensemble des manifestations tangibles de l'activité humaine au cours d'une période définie et dans une aire déterminée.

L'étude des civilisations sera éclairée par l'ensemble du contexte spirituel qui permet de retrouver l'étude d'une culture donnée. En ce qui concerne l'Afrique, le cours étudiera les techniques, les sciences, les arts, des origines à nos jours.

L'étude des manifestations matérielles envisagées ci-dessus ne peut être efficace qu'accompagnée d'une illustration par les moyens de l'audio-visuel : projection de films ou de diapositives.

*Programme préhistoire africaine*

Les grandes divisions de la préhistoire et leurs durées. Le fait humain : définition de l'homme, son apparition, son évolution, l'Afrique, berceau de l'humanité.

Les industries humaines, leur évolution des éclats et des galets aménagés aux industries néolithiques. Les modes de vie du stade prédateur à la révolution néolithique, élevage, culture, céramique, premières cités.

On insistera particulièrement sur cette transformation, sur les nouvelles techniques de production élaborées, dans leur aire d'origine et sur les voies de diffusion.

Les activités non matérielles dans la préhistoire, les parures, les peintures et les gravures rupestres.

Les grands sites, leurs caractéristiques et leurs productions, les sites mégalithiques, la civilisation des « arches » (amis de coquillages) delta du Sénégal, du Saloum, de la Casamance, etc...

— Au Mali : les tumulus, technique de construction, œuvres d'art, etc...

— Au Bénin : les sites Nok, Ifé, Bénin, leurs productions artistiques (origine locale), les techniques employées (fonte à la cire perdue) et leur évolution dans le temps. Nature de cet art de cour et sa place dans la cité.

— Les civilisations du Tchad (les sites Sao), du Zaïre (tombes Sanga), d'Afrique centrale et du Sud : les constructions Zimbawé et celles

des pays environnants. Leur origine locale, techniques d'édification, hypothèse de datation, les sculptures associées.

L'empire du *Monomotapa* et les étapes de son développement le rôle des gisements aurifères.

Les peuples Bantou et la diffusion de la métallurgie.

Le pré-dynastique égyptien, ses rapports avec le Sahara à la lueur des découvertes archéologiques (peintures rupestres, tombes).

Les phases successives badarienne, armation et gerzén). Persistance d'industries lithiques à côté du travail du cuivre et des métaux précieux. Invention des premières pictogrammes. Les modifications dans la structure politique avec la première unification de l'Egypte et début de la période historique.

## HISTOIRE AFRICAINE

*Egypte* : les grandes périodes de l'histoire égyptienne (Ancien, Moyen, Nouvel empire, période de déclin).

L'on insistera sur les réalisations architecturales : tombes pyramidées, royales, mastabas de l'ancien empire, les arts mineurs du Moyen Empire, les temples (Dier El Sahari, Medenet Habou, Abou Simbel) du Nouvel Empire.

Kouch : les grandes lignes de l'histoire du pays de Kouch et ses relations avec l'Egypte. Le royaume soudanais de Napata, ses réalisations dans le domaine de l'architecture et de la sculpture.

Le royaume de Meroe : les pyramides, les temples, son importance, comme centre métallurgique et commercial.

Axoum : les grandes lignes du royaume d'Axoum, les stèles, les statues des palais.

*Architecture traditionnelle africaine*

Programme de la 1<sup>re</sup> année d'architecture.

*Les différents types d'architecture traditionnelle au Sénégal*1<sup>o</sup> *L'habitat wolof du Cayor :*

La structure du village wolof : la place centrale, la division en quartiers, l'habitat groupé;

Les types d'habitat : groupement des cases à l'intérieur des murs en paille, murs en banco.

2<sup>o</sup> *L'habitat en pays sérère :*

La structure du village sérère : fixité du village sérère sur son terroir et habitat dispersé, disposition du village en flots;

Les types d'habitat : le mbind case ronde, carrée, pentagonale; division interne des grandes concessions; murs en paille et en banco.

3<sup>o</sup> *L'habitat des Iles du Saloum :*

La structure des villages niominka; habitat groupé, espaces publics,

Les types d'habitat : cases en paille, construction en dur : béton de coquillage, technique de construction des briques.

4<sup>o</sup> *L'habitat en Basse Casamance :*

La structure des villages diola : dispersion des villages en quartiers et sous-quartiers.

Les types d'habitat : au Nord de la Casamance : cases à plusieurs pièces et plan en croix; au Sud de la Casamance : cases à impluvium des villages de Brin et Séléky, maisons à cour fermée de la pointe Saint-Georges, maisons individuelles des Diamat, techniques de construction : murs en banco, charpente, toiture en paille.

5<sup>o</sup> *L'habitat en Moyenne Casamance :*

La structure des villages mandingue : villages groupés. Le type d'habitat : cases rondes, cases carrées. Murs en banco, en crinting.

6<sup>o</sup> *L'habitat en Haute Casamance :*

La structure des villages peulh : village en rond autour d'une place centrale.

Les types d'habitat : cases rondes à toit conique débordant, groupement des cases à l'intérieur du Galle. Mur en banco, crinting, crépi, en crinting.

7<sup>o</sup> *L'habitat au Fouta-Toro :*

La structure des villages toucouleur : villages groupés le long de la vallée du Fleuve Sénégal.

Les types d'habitat : cases rondes ou carrées à une seule pièce, bâtiments à plusieurs pièces et véranda. Murs en banco, toitures terrasses.

8<sup>o</sup> *L'habitat en pays sarakolé :*

La structure des villages sarakolés : gros villages au bord du fleuve.

Les types d'habitat : cases rondes ou carrées à murs en banco et toit de paille, cases rectangulaires en briques séchées et à toit terrasse.

## 9° L'habitat dans le Ferlo :

La structure des villages peulh : taille réduite, habitat dispersé.

Les types d'habitat : cases rondes à une seule pièce et cases vestibules du Ferlo Bondou, huttes en forme de dôme du ferlo Ouest, cases tunnel du Ferlo Nord. Structure en branche de Kekke murs en paille.

## 10° L'habitat bassari du Sénégal oriental :

La structure des villages Bassari : habitat dispersé sur le terroir villageois.

Les types d'habitat : cases rondes à toit conique, construction des murs en pierres.

2° et 3° années d'architecture : les différents types d'architecture traditionnelle en Afrique.

Les techniques, les sciences et les arts dans le monde des origines de la révolution industrielle

(1<sup>re</sup> année : 70 heures)

La préhistoire : les techniques primitives, l'outil, le feu, le langage, les premières sculptures et les peintures rupestres. L'Antiquité : Mésopotamie, Egypte, Grèce, Rome, Byzance; la puissance technique des grands empires, la science antique, la philosophie et la culture grecque, les villes, les édifices funéraires et religieux, les édifices publics et les grands travaux de génie civil romains, l'échec du progrès technique dans l'antiquité. L'Orient et l'Europe médiévale : Chine, Inde, Islam; les mosquées, les traditions artisanales et savantes du moyen-âge européen, les fortifications et les églises, la conquête des forces motrices, les transports, les moulins, la préparation des temps modernes, l'imprimerie. Les temps modernes : le système du monde de Copernic, la Renaissance, Léonard de Vinci, Michel Ange, Vignole, Palladio, Bacon et la méthode expérimentale, Descartes, la méthode mathématique et la philosophie mécaniste, la réhabilitation des techniques, la révolution scientifique, et la réforme, l'art flamand et hollandais au 17<sup>e</sup> siècle, la classicisme, la théorie de la gravitation universelle, l'idée de progrès, les encyclopédistes.

## ARCHITECTURE SOUDANO-SAHELIENNE

Mauritanie, Mali, Haute-Volta

## 1° L'habitat Soninké : Mauritanie-Mali :

— *Mauritanie* : les vestiges des anciennes citées de Mauritanie : Koumbi, Saleh, Néma et Oulata.

— *Mali* : l'habitat de la région centrale Soninké : région de Yelimané et Niore du Sahel.

Cases rondes et cases carrées, blocs fondamentaux à plusieurs pièces, subdivision de la maison et structures des concessions.

L'habitat de la région orientale Soninké : région de Nara, cases carrées; emboîtement et évolution des blocs fondamentaux, influences Bambara.

## 2° L'habitat Bambara : Mali :

L'habitat des Bambaras du Nord :

La rive droite du Niger : cases carrées accolées de la région de Ségou. Habitat aggloméré et forme géométrique des concessions. Structures des villages et division en quartiers.

Les rives gauches du Niger : villages écarlates et villages unitaires, cases carrées et vestibules, vérandas. Organisation des concessions.

## 3° L'habitat peulh du Macina : Mali :

L'habitat des villages sédentaires du Macina. Huttes en pailles, (cases hémisphériques et cases tortues), et cases en banco ou allongées à plusieurs pièces.

L'habitat du delta central nigérien : Djenné et Mopti. Structure des villes, divisions en quartiers. Constructions en banco à étage. Modération des façades, Mosquées.

## 4° L'habitat Dogon : Mali :

Site défensif des villages Dogon de la région de Sangha. L'habitat en pierres et les blocs fondamentaux. Constructions des murs de pierres et assemblages.

Taille réduite des unités d'habitations et organisation des bâtiments étages sur la pente du terrain. Les villages du plateau, les villages de la falaise et les villages de la plaine.

## 5° L'habitat Minianka : Mali :

Les villages Minianka de la région de Kouriala. Agglomération de l'habitat et structure du plan, division en quartiers. Grandes cases carrées et constructions annexes.

Vestibules. Disposition autour d'une cour centrale et organisation géométriques du plan. Greniers carrés en banco. Structures des concessions. Cases des fétiches de quartier.

## 6° L'habitat Bobo : Mali Haute-volta :

L'habitat Bwa de la région de Tominian (Mali) et de Kédougou (Haute-volta) type aggloméré des villages Bwa. Croissance désordonnée des concessions et organisation en blocs. Interpénétration des cours et circulation par les toits terrasses. Combinaison des cellules élémentaires se commandant les unes les autres pour former des blocs d'habitation.

L'habitat Bobo finq : de la région de Bobodioulasso (haute-volta). Emboîtement des différents blocs d'habitations et types agglomérés des villages. Division en quartiers. Maison à étage de Koumi.

## 7° L'habitat Marka : Haute-volta :

Les villages Marka de la région de Dédougou.

Dimensions importantes des villages et agglomération des habitations. Structure par quartiers. Maisons rectangulaires en banco à toit terrasse. Alignements de greniers carrés dominant la silhouette du village. Mosquées.

## 8° L'habitat Béla : Haute-volta :

Organisation des villages Béla de la région de Tiogo et structure en ordre lâché. Dispositions en cercle des concessions autour d'une cour et imbrication de cellules ovales d'habitation à toit terrasse. Greniers en banco.

Motifs peints sur les façades. Structures de la concession.

## 9 L'habitat nounda Haute-Volta :

Village Nounda de la Région de Gao. Structures du village éclaté par quartiers agglomérés. Cases en banco rectangulaires. Imbrication des unités d'habitation et organisation des concessions. Mode, nature des vestibules d'entrée.

Les techniques, les sciences et les arts de la révolution industrielle à nos jours

(2<sup>e</sup> année : 70 heures)

Les machines-outils, la vapeur, les fabriques, les chemins de fer, l'électricité, le magnétisme, la thermodynamique, la théorie ondulatoire de la lumière. Les théories de l'évolution des espèces. Les applications de la chimie et de la microbiologie. Sciences et technique industrielles. Le romantisme, le positivisme, le marxisme. La colonisation et des cultures africaines. L'urbanisation. L'automobile, l'avion. Les télécommunications, la photographie, le cinéma.

L'impressionnisme, l'expressionnisme, le cubisme, le néo-plasticisme, l'art abstrait, le réalisme socialiste, le dadaïsme, le surréalisme, le constructivisme, le fonctionnalisme, le design. La théorie de la relativité. La physique nucléaire, les sciences humaines. L'automation, les ordinateurs, la conquête de l'espace. La littérature africaine contemporaine. Les cultures africaines. Les grandes civilisations avant la colonisation de l'Afrique intérieure. Les techniques, les rites et les arts. Les architectures de la savane et de la forêt. L'architecture traditionnelle et les influences européennes sur la côte.

(3<sup>e</sup> année Architecture : 100 heures)

(Urbanisme : 100 heures)

L'architecture et l'urbanisme de la révolution industrielle à nos jours. La construction en fer. La préfabrication en bois aux Etats-Unis et l'exportation de maisons métalliques en Afrique. Les utopies urbaines de réformateurs socialistes : Owen, Fourier, Cabet, Godin, la critique de la grande ville industrielle, la question du logement et l'opposition entre la ville et la campagne chez Marx et Engels.

L'urbanisme de Haussmann et de Sitto. La ville linéaire de Soria y Mata. La cité jardin et la cité satellite : Howard, Unwin. La cité industrielle de Garnier. Cités en évolution de Geddes. Le mouvement arts and Crafts et l'art nouveau : Ruskin, Norris, van de Velde, Loos. Les théories de Viollet-le-Duc.

L'école de Chicago. Wright et l'architecture organique.

L'école d'Amsterdam. Le monumentalisme et l'expressionnisme allemands. La construction en béton armé. Perret. Le Werkbund allemand. Le Bauhaus. Le manifeste de l'architecture futuriste de Sant-Elias et Marionetti.

Le mouvement rationaliste, les Hollandais, les Allemands, les Tchèques, les Suisses, Gropius, le Corbusier, Mies Van Der Rohe, Neutra. Les CIAM et la charte d'Athènes. L'architecture et l'urbanisme soviétiques. L'architecture scandinave et finlandaise. L'unité de voisinage de Ferer. L'œuvre de Mumford et de Giedion. L'architecture américaine pendant le New Deal et la deuxième guerre mondiale : l'architecture en Amérique latine. Les nouvelles structures : Maillart, Nervi, Torraja, Fuller, Otto Prouvé. La préfabrication lourde, la construction en matière plastique. Le néo-monumentalisme américain. L'image de la cité de Lynch. L'architecture japonaise. Les programmes britanniques d'équipement scolaire et l'architecture anglaise, les utopies modernes.

**Installations**(3<sup>e</sup> année Architecture : 60 heures)

L'eau. Traitement, accumulation, distribution et évacuation des eaux. Besoins en eau dans l'habitation et l'industrie. Eau froide, eau chaude, colonnes d'écoulement. Plomberie et appareils sanitaires. Schémas et calculs. Epuration des eaux usées.

L'électricité. Rappel des notions d'électricité. Production, transformation, distribution et tarification de l'électricité. Besoins en électricité. Circuits, schémas et symboles. Précautions de sécurité.

L'air. Exigences de la ventilation et de la climatisation. Préparation, distribution, propagation et régulation de l'air. Systèmes de ventilation et de climatisation, Schémas, calculs et coûts.

**Mathématiques**

(année préparatoire : 100 heures)

(1<sup>er</sup> année : 40 heures)

Révision et complément des notions acquises. Algèbre. Ensembles, relations, fonctions, opérations, structures, isomorphisme; nombres naturels, relatifs, rationnels, réels; puissance du binôme; fractions; polynômes, développement de la puissance du binôme; fractions simples. Equations : équations à une inconnue du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degré et équations qui s'y ramènent : bicarrées, exponentielles, logarithmiques; systèmes d'équation linéaire, mise en équation et résolution de problèmes.

**Géométrie analytique :**

La droite, le cercle et les coniques.

**Géométrie**

Transformations; translations, rotations, déplacements, symétries, homologie. Calcul vectoriel, vecteurs de l'espace ordinaire, produit scalaire, produit vectoriel, applications. Propriétés métriques de quelques figures planes : triangles, polygones, cercles. Aire et volume des corps usuels, utilisation de formules.

**Trigonométrie plane**

Fonctions trigonométriques, théorèmes d'addition et corollaires; équations trigonométriques; petits angles; résolution de problèmes.

**Méthodes numériques**

Forme caractéristique d'un nombre. Calcul d'un ordre de grandeur. Calcul de tables numériques. Calculs approchés avec des nombres voisins de l'unité. Théorie élémentaire des erreurs. Règle à calcul, calcul logarithmique. Notions fondamentales de calcul infinitésimal. Intégrale, dérivée primitive. Théorème fondamental différentiel.

**Calcul infinitésimal**(2<sup>e</sup> année : 140 heures)

Dérivation de fonctions algébriques. Séries. Fonctions transcendentes élémentaires. Fonctions de deux variables.

Fonctions de variables complexes. Recherche de primitive. Intégration. Equations différentielles ordinaires. Applications : développements limités, formes indéterminées, représentation graphique de fonctions, rayons de courbure, calcul d'erreur; aire de figures planes; mise en équation et résolution de problèmes. Méthodes numériques et graphiques : anamorphose; résolution approchée d'équations; détermination approchée de dérivées et d'intégrales.

**Algèbre de Boole**

(Préparation à l'informatique, à la combinatoire et à la programmation PERT). Ensemble, inclusion, appartenance. Opérations sur les ensembles : réunions, intersection complémentarité. Algèbre des parties d'un ensemble. Notion de logique ensembliste.

Propositions, négations, conjonction, disjonction, implication, tables de valeur. Produit cartésien de deux ensembles, graphe, relations binaires sur un ensemble, relations d'équivalence, ensemble quotient, relation d'ordre. Relations fonctionnelles, applications, application avec la notion classique de fonction, surjection, bijection, réciproque. Lois de composition interne. Notions de structures algébriques : groupe, anneau, corps. Lois de composition externe. Structure d'espace vectoriel. Relation avec la notion classique de vecteur et d'espace.

**Methodologie**(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

Les procédés généraux de la pensée. Logique formelle, logique dialectique, pseudo-logique. La méthode expérimentale. L'observation. La documentation. Les bibliographies. Les notes de lecture. La classification et la présentation des faits. L'expression orale et écrite. Les exposés, les comptes rendus, les rapports.

**Théorie de la symétrie**(3<sup>e</sup> année architecture : 30 heures)

Modes de répartition dans l'espace, transformation, automorphie, isomorphie, homéomorphie, syngénomorphie, catamorphie, hétéromorphie, anamorphie.

**Éléments de combinatoire**

Permutations, combinaisons, variations, principe d'inclusion-exclusion, systèmes de représentants distincts, jeux de construction.

Éléments de topologie. Les concepts de courbe et de surface, topologie générale, topologie combinatoire, le problème du coloriage des cartes géographiques. Les surfaces orientables et non orientables.

**Théorie des graphes :**

Treillis, réseaux, matrices, arbres, applications.

**Théorie systémique :**

Systèmes, structures, modèles et autres concepts cybernétiques, axiomatiques simulation.

**Statistique :**(3<sup>e</sup> année Architecture : 10 heures)

Séries, fréquences diagrammes. Paramètres de position : moyennes, médianes, mode. Paramètres de dispersion intervalle, quartiles, écarts, variance, écart-type. Ajustement linéaire. Corrélation. Représentation graphique de données statistiques. Théorie des probabilités. Les observations statistiques. L'analyse multivariée. Les processus markoviens. Les échantillonnages. Le modèle probabiliste, aléas, espérance mathématique, risque, L'inférence statistique et l'étude des facteurs susceptibles d'influencer une situation : problèmes de comparaison, plans d'expériences, problème de liaison.

**Recherche opérationnelle.**(4<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

(Urbanisme : 100 heures)

Traits essentiels et rôle de la recherche opérationnelle. Organisme, stratégie, tactique, optimisation. Programmation linéaire. Théorie de la décision. Théorie des jeux. Théorie des files d'attente.

**Méthode du chemin critique.**

Les deux formulations de la méthode : potentiel-étapes (PERT) et potentiel-tâches. Analyse et modélisation des données. Conception du graphe. Calcul des temps. Recherche du chemin critique. Analyse des marges. Mises à jour périodiques des réseaux. Contrôle systématique des activités. Les coûts et les charges, introduction des aspects financiers. Adaptation des dossiers traditionnels de remise de prix en vue de l'application du Pert-Coût.

Exploitation du planning prévisionnel et comptable. les programmes existant sur ordinateur. Application de la méthode au planning des études et au planning des travaux. Information. Principes généraux de fonctionnement des ordinateurs. Les principaux types de matériel existant (hardware). Les programmes d'ordinateurs (software) : conception, langage, programmation.

Constantes, variables, instructions, entrées-sorties, sous-programmes. Conséquences des fonctions essentielles d'un langage machine sur la structure des programmes. Fonctionnement d'un programme.

Les systèmes d'exploitation. Apprentissage du langage fortran. Exercices de programmation sur micro-ordinateur. Application à l'aménagement, l'urbanisme, l'architecture, la construction, et aux travaux publics. Programmes disponibles. Possibilités d'utilisation.

Coût.

**Méthodes d'action collective**(5<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

Fonctionnement des groupes de travail. Dialogue, argumentation. Attitude et rôles.

Exercices de l'autorité.

Conduite de réunion. Prévention et résolution des conflits. Décisions en groupe. Mécanismes de la créativité. Méthodes d'innovation et de créations collectives.

(Année préparatoire : 200 heures)

Moyens de représentation.

**Dessin à main levée**(1<sup>er</sup> année : 160 heures)

(Crayon et plume). Courbes libres, courbes renversées, demi-cercles, spirales, hélices, méandres, ellipses, lettres, hachures régulières, variation d'écart et d'épaisseur des traits, dégradés, grecques, parallèles brisés, figures homographiques, solides, objets, éléments de construction, édifices, végétaux, paysage, drapés, anatomies, dessins de mémoire.

*Exercices de couleur*

Papiers de couleur et gouache). Contrastes simultanés : de ton, de valeur, chaud-froid, complémentaires, de saturation, d'extension, égalisation de valeur, 3 couleurs + 4 couleurs, 3 = 2, 4 = 3, noirs et blancs, scintillement, mélanges optiques, effets de transparence, effets spatiaux.

Modèles en papier, en carton, en plastiline, en blasa, en plâtre, en plastique sur les thèmes d'exercices de projet.

Relevés de détails, d'un petit bâtiment, cotation, échelles, mise au net.

*Photographie*

Eléments de théorie, appareils, prise de vue, développement, aggrandissement, petit reportage.

*Graphiques et mise en page*

(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

Diagrammes organigrammes, gabarits, titres, assemblages de textes, légendes, photos, dessins.

*Organisation, Gestion*

(4<sup>e</sup> année Architecture : 70 heures)

Les participants à la construction, leurs relations et le processus de la construction.

Projet : commande en bonne et due forme. Liste programme.

Budget : préparation, organisation, délais et coûts des études. Prévisions des effectifs. Contrôle d'avancement du projet.

Réalisation : demande d'autorisation de construire. Mémoires pour l'exécution des ouvrages. Devis de soumission. Marché. Adjudications.

Choix du chantier : planning : Conduite et surveillance des travaux.

Réunions de chantier : réception et vérification des ouvrages.

Réunion de chantier : réception et vérification des ouvrages.

Organisation administrative et comptable des agences : documentation. Gestion des commandes. Comptabilité générale. Personnel. Établissement de la paie. Contrôle de gestion financière.

Organisation et structure financière des entreprises : types d'organisation, régime et clientèle des entreprises. Sous-traitant. Opérations élémentaires. Bilan et compte d'exploitation.

Prix de revient, bénéfices, risques. Budget prévisionnel et choix des investissements.

*Paysagisme*

(5<sup>e</sup> année Architecture : 100 heures)

(Urbanisme : 70 heures)

Histoire du paysage : Utilisation, préservation, conservation et construction du paysage. Le paysage en milieu rural et en milieu urbain.

Théories et pratiques du paysagisme. Recherche d'une définition : espaces verts, espaces libres. Fonctions des espaces verts, facteurs écologiques, climatiques, sanitaires, phoniques psychiques, esthétiques, besoins et normes. Éléments de botanique. Techniques horticoles et sylvicoles. Les catégories d'espaces verts. Espaces verts, sol, sous-sol et réseau hydrographique. Rapports des espaces verts avec les zones de production et d'habitation. Fréquentation des espaces verts. Méthodes d'évaluation et de planification des paysages. Le projet. Grilles de répartition. Représentation graphique. Estimation financement, législation relative au paysage. Réalisation et entretien des espaces verts.

*Projet*

(année préparatoire : 300 heures)

Dix exercices individuels d'introduction à l'élaboration du projet. Les trois premiers mettent l'accent sur la représentation graphique, les trois suivants sur la mise en œuvre de la matière et les quatre derniers sur l'organisation de l'espace : schématisation d'une configuration tonographique ou d'un réseau de communications, condensation de l'information et variations d'échelles, échelle d'un dessin d'architecture, déformation d'une trame régulière, fabrication d'une brise-soleil en papier, construction d'une structure en tiges flexibles, système d'assemblage de barres ou de panneaux, construction avec un élément standard, agencement d'une pièce d'habitation, variantes d'utilisation d'un espace donné, distribution de « n » espaces.

(2<sup>e</sup> année : 500 heures)

Trois projets individuels (analyse succincte des données, élaboration de plusieurs variantes, choix et développement d'une solution, détails de construction) : petit bureau de poste, maison unifamiliale, agence bancaire, école rurale...

(3<sup>e</sup> année; Architecture : 550 heures)

(Urbanisme : 240 heures)

Deux à trois projets en équipes inter-options de trois étudiants (analyse, plans, étude de réalisation, évaluation des coûts) : groupe scolaire, immeuble d'habitation, petit bâtiment industriel, marché municipal, collège technique, centre sportif, garage d'autobus, dispensaire, gare-routière; centre administratif municipal...

4<sup>e</sup> année; Architecture : 640 heures)

Un projet en grandes équipes inter-options (enquêtes, plans d'ensemble d'îlots, des habitations et des équipements collectifs, détails de construction, mémoires pour l'exécution des ouvrages, devis de soumission, planning des opérations) : unités de voisinage en milieu urbain, village centre...

(5<sup>e</sup> année; Architecture : 700 heures)

Un projet complet ou une recherche appliquée en équipe de trois étudiants dans les domaines de l'habitation, des équipements touristique scolaire, hospitalier ou agricole dans le cadre du plan d'aménagement étudié par l'option « urbanisme ».

(6<sup>e</sup> année Urbanisme : 740 heures)

Un projet d'aménagement urbain ou régional en équipe sur la base de l'analyse effectuée en 5<sup>e</sup> année ou une recherche appliquée individuelle sur un sujet en rapport avec cette analyse.

(6<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)

*Psychologie*

Objet et méthode des psychologies. La psychanalyse, génétique, la psychologie clinique et la méthode des tests, la psychologie expérimentale et le béhaviorisme, psychologie et sociologie. Les psychologies comme instruments d'observation, d'analyse, comme éthiques thérapies. Étude de quelques problèmes : le comportement et le conditionnement, l'acculturation, l'apprentissage, l'imaginaire, la création et la réalisation, la perception de l'espace.

(Le rôle des conditions physiologiques, périphériques et de l'éducation, les sens à distance, perception et représentation), la perception des objets (perception synchrétique, figure et fond, structure, forme et mouvement, constance des propriétés des objets, rôle de la mémoire, illusions, l'éducation des sens, pathologie de la perception).

*Sociologie*

(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

Objet de la sociologie. Ethno et psychologie. Les groupes sociaux : groupements de fait, groupements volontaires, classes, strates, division technique du travail, division spatiale, les groupes et la société globale, la mobilité sociale. Les institutions : famille, organisation tribale, Etat, institutions politiques, religieuses, organisation syndicales, coopératives, stratégies et décisions, micro-décisions et macro-décisions. Ecologie humaine : répartition de la population, continuum rural-urbain, méthodes d'analyse de la population, les campagnes et les processus d'urbanisation. Les modes de vie : genres de vie ruraux et urbains, modes de vie et modèles culturels, modes de vie et transformations techniques.

*L'habitation, la famille et la société*

(3<sup>e</sup> année Projet : 70 heures)

(gestion : 70 heures)

L'habitation, traditionnelle : courée, quartier groupé, quartier distendu, village communauté familiale, communauté d'exploitation, les individus et la vie sociale dans la maison, le sens symbolique de la maison. Evolution de l'habitation et changement social. L'urbanisation sociale et la personne en milieu urbain. Les quartiers marginaux. La dégradation de l'habitat et ses conséquences. Espace public, espace privé. Besoins, aspirations, fonctions. L'estimation des besoins, les thèmes de recherches et les méthodes d'enquête. L'exploitation et l'interprétation des résultats. L'expérimentation.

(5<sup>e</sup> année Architecture : 70 heures)

(Urbanisme : 70 heures)

Le développement de la sociologie de l'habitation et de la sociologie urbaine. La sociologie descriptive de Spencer. Les travaux de Booth sur Londres et de Rowntree sur York. La sociologie allemande : Engels, Simmel, Sombart, Weber. L'école de Chicago de Sociologie urbaine : Burges, Park. Influence de l'anthropologie culturelles : Lynd, Werner, la sociologie de l'habitation : Festinger, Merton. La sociographie de Steinmets. Les enquêtes françaises sur les populations ouvrières en milieu urbain : Buret, Le Play, Villermé. Les travaux des géographes : Blanchard, Chabot, Georges, Sorre, Vidal de la Blache. La morphologie et la représentation de l'espace : Durkheim, Halbwachs. Les travaux des historiens : Febvre, Lavedan, Piresse. Les travaux de Chombart de Lauwe et de Lefèvre. Les travaux sur les villes d'Afrique noire.

*Du village à l'agglomération urbaine*

Habitation, conditions de vie et ségrégation sociale. Les relations sociales dans l'habitation et leur évolution. Signification de l'espace habité. Evolution des besoins et réponse à leur donner. Groupe de voisinage. Structures des quartiers. Étude dynamique des structures

et des comportements. Observation et intervention expérimentale. L'organisation volontaire et la planification comme réponse aux besoins en évolution.

**Structures**

(année préparatoire : 150 heures)

Statique. Objet et définitions. Composition et décomposition des forces dans le plan et dans l'espace. Polygone des forces et polygones funiculaires. Moments et couples. Statique analytique du plan. Conditions d'équilibre d'un système de forces dans le plan et dans l'espace.

Réactions d'appui des systèmes isostatiques : poudre sur deux appuis simples et à rotule, arc à trois articulations, frottement au repos.

Systèmes triangulés : méthodes de Cullmann, de Ritter, de Cremona. Introduction à la résistance des matériaux : exercices introductifs d'organisation de la matière dans l'espace (essai de charge sur maquettes.)

**Résistance des matériaux.**

(2° année : 140 heures)

Objets et définitions. Surfaces, centre de gravité, moments d'inertie, plasticité, efforts intérieurs, tension, essai de traction, loi de Hooke, coefficient d'allongement et module d'élasticité, contraintes admissibles, et coefficients de sécurité caractéristiques des différents matériaux, et coefficients de sécurité caractéristiques des différents matériaux, et équivalence des contraintes autour d'un point. Traction, compression et cisaillement simples.

Flexion, répartition des tensions, moments de résistance, tension maximum, poudres en bois fléchies, poudre d'égale résistance à la flexion, Flexion déviée, déversement. Cisaillement longitudinal et vertical des pièces fléchies, poutres composées en bois et en métal.

Torsion simple. Résistance composée. Flambage. Surcharges mobiles et lignes enveloppes.

**Les systèmes structuraux, leurs propriétés et leurs applications.**

(3° année Architecture : 70 heures)

Les murs porteurs, les planchers et les toitures. Les ossatures : poteaux, poudres et dalles, la trame et ses bords. Les systèmes de fondations et les murs de soutènement. Les cadres et les portiques.

Les arcs. Les coques cylindriques, de révolution, à double courbure.

Les constructions plissées. Les treillis plans, courbes, spatiaux.

Les constructions en câbles. Les tentes, les structures gonflables.

(3° année Architecture : 20 heures)

Constructions hyperstatiques. Poutres continues sur « n » appuis, équations de Clapeyron, méthodes de Cross, portiques.

Béton armé. Propriété des constituants et du béton armé, contraintes admissibles. Flexion simple : dimensionnement et armatures de poutres rectangulaires et à T. Efforts tranchants : contraintes tangentielles, contraintes principales obliques, dispositions des armatures.

Compression et traction simples : dimensionnement des poteaux ordinaires et frottés, flambage. Flexion, composé de compression et de traction : dimensionnement et calcul des contraintes dans les cas de sections rectangulaires et quelconques avec axe de symétrie.

Etude des dalles nervurées, pleines, champignons des poutres continues et des cadres. Calcul des fondations et des murs de soutènement. Notions élémentaires de béton précontraint.

Construction métallique. Calcul des assemblages rivés, boulonnés et soudés. Dimensionnement des poutres fléchies triangulées. Problèmes de stabilité, flambage des poutres, déversement latéral, voilement des plaques rectangulaires.

**Topographie**

(2° année : 20 heures)

(3° année Architecture : 60 heures)

(Urbanisme : 60 heures)

Généralités. Représentation d'une surface topographique. Courbes et niveaux, pentes et rampes, profils en long et en travers. Mensuration et calcul des longueurs, des angles et des altitudes. Etude des instruments et appareils utilisés en topographie. Méthode de levés et de reports de plans topographiques et cadastraux. Nivellement.

Triangulation. Eléments de remaniement parcellaire. Exercices sur le terrain.

**Transports**

(3° année Urbanisme : 70 heures)

(5° année Urbanisme : 40 heures)

Communications urbaines. Les voies; classification, tracé, capacité, croisements, stationnement. Les déplacements quotidiens en milieu urbain, leur rôle dans l'économie et le développement urbain. Le concept d'accessibilité. Etudes et contrôle du trafic. Les objectifs et les méthodes de la planification des transports urbains.

Analyse et prévision de la demande. Coûts d'infrastructure et coûts de fonctionnement. Transports en commun ou transports individuels. Tarification et rentabilité.

Systèmes moyens et réseaux de transports en commun. Ségrégation des réseaux. Transports urbains et localisation des personnes et des activités. Développement des transports et développement des télécommunications.

Communications régionales. Système général et différenciation des transports. Pistes, routes, autoroutes, réseau routier, gares routières. Voies fluviales et maritimes, ports. Chemins de fer, réseau ferroviaire, gare. Lignes aériennes, aéroports. Transports, occupation du sol, urbanisation et aménagement du territoire. Economie des communications régionales.

**Statistiques et initiation à l'informatique**

2° année : 40 heures)

Séries, représentations graphiques distributions diagramme, histogrammes, fréquences, valeurs centrales caractères de dispersion. Géométrie descriptive.

**ANNEXE II**

**Programme-cadre d'enseignement pour le département des « Techniciens supérieurs en architecture et en urbanisme »**

**PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DES « TECHNICIENS SUPERIEURS EN ARCHITECTURE »**

**1° Profil de la qualification :**

Le niveau de recrutement prévu pour cette section doit être le baccalauréat d'une série technique ou mathématique, à l'exclusion des séries littéraires.

En effet, l'enseignement prodigué sera plutôt orienté sur la technique pure que la création architecturale, domaine plus particulièrement réservé aux architectes. De plus, les bacheliers de ces séries seront plus aptes à mémoriser et à déduire, qu'à exercer leur imagination créatrice; leurs fonctions seront donc plus du ressort de la maîtrise technique de l'ouvrage, de la planification du financement et de l'administration que de la conception proprement dite.

Les techniciens supérieurs en architecture doivent être le trait d'union entre l'architecte créateur et les différents corps d'états participant à la construction de l'ouvrage.

Son rôle et sa formation, doivent lui permettre de rapprocher les concepteurs et les réalisateurs.

Sans spécialisation déterminée, ses connaissances devront lui permettre de s'adapter à toutes les suggestions imposées par l'édification de locaux de tous types.

En outre, durant la phase de conception, il devra collaborer étroitement avec l'architecte et aider ce dernier d'une manière efficace.

La formation du technicien lui permettra l'activité la plus étendue possible en tant que cadre supérieur spécialisé plus particulièrement dans les domaines techniques et économiques de l'architecture, non seulement en tant que collaborateur de l'architecte, mais aussi en tant que responsable dans une administration publique, dans une entreprise voire dans un bureau d'études techniques, de coordination ou de contrôle.

**2° Plan général des études :**

Les études s'effectueront durant 2 ans et un stage de fin d'études obligatoire sanctionné par un rapport.

Première année : elle porte plus particulièrement sur la culture générale et scientifique appliquée, élément indispensable à la bonne compréhension d'une technologie professionnelle diversifiée.

MATIÈRES	NOMBRE D'HEURES DE COURS	SÉANCES D'APPLI-CATIONS	INTERRO-GATIONS ORALES	COEFFICIENT
<b>1° Culture générale et scientifique appliquée :</b>				
Architecture histoire .....	30	2 (7)		30
Droit civil et commercial ....	30	2 (7)	1 (6)	30
Géométrie descriptive .....	90	4 (2)	2 (5)	40
Lettres et exposés .....	62	3	—	20
Mathématiques .....	136	17	3	90



MATIÈRES	NOMBRE D'HEURES DE COURS	SÉANCES D'APPLI-CATIONS	INTERRO-GATIONS ORALES	COEFFICIENTS
<b>2° Technologie professionnelle :</b>				
Architecture générale .....	34 (4)	»	»	»
Construction générale .....	90	4 (2)	2 (5)	40
Dessin graphique .....	119	17 (3)	»	30
Dessin technique et de construc-tion .....	119	17 (3)	»	20
Matériaux de construction .....	44	2 (1) (7)	2 (6)	30
Moyens de représentation .....	102	»	»	30
Résistance des matériaux stati-que .....	42	2 (1) (7)	2 (6)	40
<b>3° Projets :</b>				
Esquisses .....	49	7 (3)	»	30
Projets courts .....	»	189 H	»	70
Soit un total de 1224 heures (34 semaines de 36 heures)	898	326	12	500

**Observations générales**

Les cours sont d'une durée de 1 heure.

Les séances d'application sont d'une durée unitaire de 2 heures sauf indication contraire.

Les interrogations orales, n'ont pas de durée fixe et se dérouleront durant les séances d'atelier.

(1) durée unitaire 4 heures;

(2) durée unitaire 3 heures;

(3) durée unitaire 7 heures;

(4) lancements et avancements de projets complétés par les séances d'atelier;

(5) une interrogation orale par semestre;

(6) une interrogation orale en fin d'année ou en fin de programme;

(7) une séance d'application par semestre.

**Deuxième année :** durant cette période, l'enseignement général sera orienté d'une manière plus technique, ce qui constituera une approche plus précise des applications technologiques ou professionnelles.

MATIÈRES	NOMBRE D'HEURES DE COURS	SÉANCES D'APPLI-CATIONS	INTERRO-GATIONS ORALES	COEFFICIENTS
<b>1° Culture générale et scienti-fique appliquée :</b>				
1. Géométrie descriptive .....	56	3 (2)	1 (6)	30
2. Législation du bâtiment .....	64	2 (7)	»	20
3. Mathématiques appliquées .....	»	»	»	»
Mathématiques financières .....	15	1	1 (6)	30
5. Probabilité et statistiques .....	15	1	1 (6)	30
4. Perspective .....	51	2 (1) (7)	—	20
5. Architecture traditionnelle .....	30	2 (7)	—	20
<b>2° Technologie professionnelle :</b>				
6. Architecture générale .....	34	—	—	—
7. Architecture intérieure .....	34	17 (3)	—	25
8. Construction générale .....	84	5 (2)	2 (5)	45
9. Résistance des matériaux .....	73	4 (2)	2 (5)	35
10. Topographie .....	20	1	—	20
11. Visites et relevés .....	16	4 (1)	—	—
12. Notions générales de métré .....	36	2	1	20
<b>3° Initiation à la vie des entre-prises :</b>				
13. Rédaction des rapports et relations d'affaires .....	30	2 (7)	—	20
14. Relevés et comptes rendus de visites .....	—	4 (8)	—	20

MATIÈRES	NOMBRE D'HEURES DE COURS	SÉANCES D'APPLI-CATIONS	INTERRO-GATIONS ORALES	COEFFICIENTS
<b>4° Travaux pratiques :</b>				
15. Topographie .....	—	8 (1)	—	20
16. Essais de matériaux .....	—	4 (2)	—	15
<b>5° Projets : Architecture et cons-truction :</b>				
17. Esquisses .....	56	8 (3)	—	30
18. Projets courts .....	—	108	—	50
19. Projets longs .....	—	274	—	80
Soit au total 1224 heures (34 semaines de 36 heures)	557	667	8	500

**Observations générales :**

Les cours sont d'une durée de 1 heure.

Les séances d'application sont d'une durée unitaire de 2 heures sauf indication contraire.

Les interrogations orales, n'ont pas de durée fixe et se dérouleront durant les séances d'atelier.

(1) durée unitaire 4 heures;

(2) durée unitaire 3 heures;

(3) durée unitaire 7 heures;

(4) lancements et avancements de projets complétés par les séances d'atelier;

(5) une interrogation orale par semestre;

(6) une interrogation orale en fin de programme ou en fin d'année;

(7) une séance d'application par semaine;

(8) compte rendu de visite exécutées à domicile.

**3° Nature des enseignements :****(Première année)****1. Architecture histoire (cours 30 heures) :**

— notions générales et bibliographie;

— la préhistoire : les techniques primitives;

— l'antiquité : Mésopotamie, Egypte, Grèce, Rome, Byzance, Assyrie, Perse, Iran, Indes, Amérique du Sud (Maya), Chine, Japon;

— la Grèce antique, l'architecture romaine, l'architecture romaine et gothique, l'architecture de la Renaissance, l'architecture classique française, l'architecture pré-révolutionnaire (M. Ledoux), l'architecture de la révolution industrielle (aux environs de 1850), l'architecture métallique du 19<sup>e</sup> siècle, l'architecture moderne, les mosquées.

**2. Droit civil et commercial (cours 30 heures) :**

— Le droit public et le droit privé, l'organisation de l'Etat;

— l'organisation judiciaire, la propriété mobilière et immobilière, copropriété, hypothèque, location, usufruit, servitudes, mitoyenneté, expropriation, le contrat, la responsabilité, les sociétés : anonymes, mixtes, coopératives, responsabilités limitées, d'économie mixte, les assurances, les brevets d'inventions.

**3. Géométrie descriptive (cours 90 heures) :**

— Généralités et notions préliminaires, le point, la droite, le plan, l'intersection d'une droite et d'un plan, droites et plans rectangulaires, principes géométriques de la théorie des ombres, changements de plans de projection, les rotations, les rabattements.

**4. Lettres et exposés (cours 62 heures) :**

La première partie du programme portera sur l'étude d'un livre d'auteur contemporain. Dans la mesure du possible, le sujet devra être d'actualité et devra faire prendre contact avec certaines réalités quotidiennes.

Cette étude devra tenter de définir les personnages, l'analyse de leur comportement, le conditionnement des êtres. Une étude sociologique pourra aussi être faite sur les groupes sociaux, les institutions et les modes de vie.

La seconde partie du programme aura un aspect plus technique et les études de textes proposés aboutiront à la technique du résumé de texte, ou de la contraction de texte.



**Exemples d'études possibles :**

- L'entreprise et le monde moderne (Revue des Deux), de Marcel Demouque (Mondes; octobre 65);
- Le marketing de Roger Priouret;
- L'entreprise dans le monde de demain de Marcel Demouque;
- Le climat social dans l'entreprise de Henri Cahour;
- Automation et humanisme : l'automation, révolution ou évolution de Georges Elgozy.

Cette liste n'est ni obligatoire ni limitative, et les sujets choisis peuvent porter sur l'architecture et le monde moderne, ce qui constituerait un travail bénéfique pour le futur technicien en architecture.

Parallèlement à ces deux parties, il pourra être demandé de faire des exposés publics, dont les sujets auront été choisis par les étudiants, à condition qu'ils aient un rapport avec l'architecture.

**5. .. Mathématique (cours 136 heures) :**

**Géométrie :** les vecteurs, opérations sur les vecteurs, espace vectoriel, produit scalaire, produit vectoriel, produit mixte, barycentre et coordonnées barycentriques déterminant  $2 \times 2$  et  $3 \times 3$  avec applications aux matrices, théorie des vecteurs glissants, moment d'inertie, centre de gravité, transformation linéaire.

**Algèbre :** combinaisons, formules du binôme, corps des complexes, loi de Moivre et applications, applications trigonométriques.

**Analyse :** généralité sur les fonctions, dérivées, différentielles, théorème de Rolle et accroissements finis, infiniment petit et infiniment grand, études des fonctions réciproques et monotones : Log-Exp, développements et inverses, développements de Taylor et Mac Laurin, développements limités et applications, intégration : par partie et par variable, les multiples.

**6. — Architecture générale (cours 34 heures) :**

Chaque séance sera consacrée, au lancement ou à l'avancement d'un projet, complétés par les séances d'atelier.

L'enseignement pourra en outre donner des indications d'ordre général en architecture.

**Exemple :**

Le maître d'ouvrage (différents types), le maître d'œuvre, le terrain, le programme, notions de dimensions, recherche d'un parti : la composition, comment sortir d'une façade à partir d'un plan.

Cette liste n'est pas limitative, et la partie cours pourra être en relation directe avec le sujet du projet traité.

**7. — Construction générale (cours 90 heures) :****Construction traditionnelle de petits bâtiments**

Implantation, terrassements, fondations murs et dalles, protection contre l'humidité, évacuation des eaux de surface et des eaux usées, les murs et les cloisons, les ouvertures, les arcs, les voûtes, les linteaux, les planchers : bois, métal, béton armé, corps creux, les escaliers, les charpentes : bois, métal, béton, les couvertures, les menuiseries en bois, en métal.

**8. — Dessin graphique (119 heures soit 17 séances de 7 heures) :**

Le dessin graphique a pour but d'apprendre à l'étudiant à dessiner avec les instruments et à obtenir la précision la meilleure possible.

- PL. 1. Utilisation des instruments, formats, pliage, cartouche;
- PL. 2. Mise en page, placement des figures, parties vues, parties cachées;
- PL. 3. Les écritures normalisées;
- PL. 4. Raccordements de cercles, balustre;
- PL. 5. Ellipses, voûte en ellipse;
- PL. 6. Ovale et application;
- PL. 7. Hyperboles;
- PL. 8. Paraboles;
- PL. 9. Hélices surface hélicoïdale;
- PL. 10. Vis sans fin, filet rectangulaire;
- PL. 11. Chapiteaux;
- PL. 12. Les développantes;
- PL. 13. Cycloïdes, épicycloïdes, application;
- PL. 14. Les arcs;
- PL. 15. Les voûtes;
- PL. 16. Perspective isométrique, perspective axonométrique;
- PL. 17. Perspective cavalière, perspective conique.

**9. — Dessin technique et de construction (119 heures soit 17 séances de 7 heures) :**

Les 17 séances auront pour but l'apprentissage du dessin des éléments de construction en complément du cours de construction pratique d'usage courant, maçonnerie, enduits. Les argiles et produits de posé du thème du jour.

- PL. 1. Echelles des plans, réalisation d'une vue en plan;
- PL. 2. Réalisation d'une coupe;
- PL. 3. La cotation, application;
- PL. 4. Les fondations 1;
- PL. 5. Les fondations 2;
- PL. 6. Les murs, composition des différents types;
- PL. 7. Les ouvertures dans les murs;
- PL. 8. Les planchers 1 : en béton;
- PL. 9. Les planchers 2 : en bois;
- PL. 10. Les planchers 3 : en métal;
- PL. 11. Charpente métallique 1 : éléments constitutifs;
- PL. 12. Charpente métallique 2 : exemples d'assemblages;
- PL. 13. Les charpentes en bois 1 : traditionnelles;
- PL. 14. Les charpentes en bois 2 : éléments de forme américaine;
- PL. 15. Les escaliers 1 : différents types et balancements;
- PL. 16. Les escaliers 2 : escalier hélicoïdal.

**10. — Matériaux de construction (cours 44 heures) :**

Chaque chapitre de cette matière devra comporter en introduction les rappels physiques, chimie ou géologie utiles à l'étude des matériaux considérés.

**Généralité.** Pierres naturelles. Pierres à bâtir. Granulats. Chaux grasses. Liants hydrauliques. Mortiers et bétons. Fabrication et mise en œuvre des bétons. Adjuvants des bétons. Bétons spéciaux, béton manufacturé d'usage courant, maçonnerie, enduits. Les argiles et produits de terre cuite, les verres, le plâtre, les bois de construction. Métaux ferreux d'usage courant. Métaux non ferreux. Les produits noirs. Les peintures. Matières plastiques et produits divers.

**11. Moyens de représentation (cours et atelier 102 heures) :**

Les séances d'atelier de moyens de représentation seront d'une durée unitaire de 2 ou 4 heures. Le programme d'ensemble de cette matière se décompose en plusieurs parties :

1. — **Dessin d'art :** Durant les séances d'atelier, le travail sera exclusivement fait à main levée, au crayon d'abord, puis à la plume. Représentation de solides, d'objets usuels, sculptures, drapés anatomiques, végétaux, paysages, dessins de mémoire, éléments de construction.

1. — **Composition :** Gabarits, titres, assemblages de : textes, légendes, photos et dessins.

2. — **Maquettes :** Maquettes à réaliser en papier, en carton, en halsa, en plastique, sur les thèmes d'exercices de projets.

**12. — Résistance des matériaux : statique (cours 42 heures) :**

— Rappel sur les unités.

**La statique graphique :** Objets et définition. Composition et décomposition des forces dans le plan et dans l'espace. Polygone des forces et polygone funiculaire. Monuments et couples. Conditions d'équilibre d'un système de forces, réactions d'appui : Poutre sur 2 appuis simples, systèmes triangulés : Méthode de Cullmann, de Ritter, de Grémona. Charpente triangulée en bois.

**13. — Esquisses (cours 49 heures d'atelier) :**

Elles seront au nombre de 7 et seront exécutées individuellement en un temps limité à 7 heures soit une journée complète d'atelier.

Les sujets seront simples, et les surfaces toujours limitées iront croissantes.

**Exemples de début :**

— une cabane de jardin, un abribus, une case à palabres.

**Exemples de fin d'année :**

— Un aquarium dans un jardin public, un abri de randonneurs dans un parc national.

**14. Projets courts (189 heures d'atelier) :**

Ils seront au nombre de 7 : dont les 5 premiers, seront exécutés individuellement. Ils seront échelonnés sur 3 semaines soit 21 heures d'atelier (entre 2 esquisses).

Les sujets seront de type :

- le pavillon central d'un village de vacances;
- votre maison de vacances ou de week-end.

Les 2 derniers projets, seront exécutés par groupes de 2 ou 3 étudiants. Ils seront échelonnés sur 3 semaines, soit 21 heures d'atelier (entre 2 esquisses). Les sujets seront du type :

- une halte station service au bord d'une route nationale. Un projet de fin d'année sera exécuté sur 6 semaines, soit 42 heures d'atelier. Il s'effectuera par groupes de 3 étudiants. Le sujet sera du type :
- un club house dans un ensemble de loisirs.

Le rendu de ce projet comportera obligatoirement des éléments de construction relatifs au cours de construction ainsi qu'une maquette

en volume relative au cours de moyens de représentation durant lequel elle sera réalisée.

(Deuxième année)

1. *Géométrie descriptive* (cours 56 heures) :

— Les polyèdres, les corps de révolution, sections planes, intersections de volumes : à surfaces planes, à surfaces courbes, développement de volumes, ombres propres et ombres portées des polyèdres et des corps de révolution, surfaces courbes.

2. *Législation du bâtiment* (cours 64 heures) :

*Les personnes participant à la construction :*

— l'architecte, l'entrepreneur, les salariés, les techniciens.

*Les marchés de travaux :*

— Qu'est-ce qu'un marché ? La livraison des travaux, conclusion des marchés de travaux du bâtiment, cause de responsabilités de l'entrepreneur.

*Réglementation du bâtiment :*

L'alignement des constructions en bordure des voies publiques, les servitudes concernant les voies de communications, la réglementation de la construction relative à l'esthétique (servitudes), les servitudes de l'urbanisme, le permis de construire, la mitoyenneté, la copropriété, les restrictions au droit de propriété tenant au voisinage.

3. *Mathématiques appliquées* (cours 30 heures) :

*Mathématiques financières* (15 heures) :

— Intérêt simple, méthodes commerciales de l'intérêt simple, effet de commerce et notion d'escompte, notion d'équivalence (de capitaux, de traites, etc). Pratique de l'escompte, fonctionnement du compte-courant, les intérêts composés, escompte à intérêt composé, problème des annuités, comptes-courants et d'intérêts.

*Statistiques et probabilités* (15 heures) :

— Fondements de la statistique, élaboration des séries statistiques, analyse élémentaire, la corrélation, théorie des probabilités.

4. *Perspective* (cours 51 heures) :

— Méthode de la projection parallèle sur un plan, généralités et principes de la méthode, théorie fondamentale de l'axonométrie, constructions des images axonométriques, perspective linéaire, transformations géométriques dans les projections centrales et parallèles, projections cotées, ombres en perspective : linéaire, axinométrique, perspectives plongeantes et plafonnantes, perspective cavalière, perspective conique.

5. *Architecture traditionnelle africaine* (cours 30 heures) :

*Les différents types d'architecture traditionnelle au Sénégal :*

— L'habitat wolof du Cayor, l'habitat en pays sérère, l'habitat des îles du Saloum : les villages Niominka, l'habitat en Basse Casamance : les villages Diola. Au Nord et au Sud de la Casamance. L'habitat en moyenne Casamance : les villages Mandingue, l'habitat en Haute Casamance : les villages Peul, l'habitat au Fouta-Toro : les villages toucouleurs, l'habitat en pays sarakolé, l'habitat dans le Ferlo : les villages Peul, l'habitat Bassari du Sénégal oriental.

6. *Architecture générale* (cours 34 heures) :

Chaque séance de 2 heures sera consacrée au lancement, à l'avancement ou à des corrections de projets, complétées par les séances d'atelier.

L'enseignement pourra en outre donner des renseignements d'ordre général en architecture sur des sujets tels que :

- la résidence;
- le groupement d'habitations;
- l'unité de voisinage;
- le quartier;
- la ville nouvelle.

Cette liste n'est pas limitative, et la partie cours proprement dite pourra être en relation directe avec le sujet du projet traité.

7. *Architecture intérieure* (cours 34 heures) :

- Notions d'ergonomie;
- les meubles et les équipements disponibles sur le marché;
- encombrements, dégagements utiles et rapports réciproques des équipements mobiliers;
- les textiles, texture, couleur, assemblage des matériaux;
- l'éclairage et son intégration à l'architecture intérieure;
- représentation graphique des volumes intérieurs;
- élaboration du programme;
- composition d'un dossier;
- liste, descriptif des travaux;

— les artisans et les entreprises intervenant sur le chantier.

Les 34 heures de cours sont complétées par 17 séances d'atelier de 7 heures chacune : au cours desquelles les travaux effectués seront des applications du cours exécutées sur le projet d'architecture. En outre, des applications pratiques du cours de perspective devront être réalisées sur les travaux effectués.

8. *Construction générale* (cours 84 heures) :

*Construction moderne de grands bâtiments :*

Le rôle de l'architecte ou du technicien supérieur en architecture dans la construction travaux préliminaires à l'ouverture d'un chantier;

- organisation d'un chantier;
- les matériaux;
- nature des sols : caractéristiques, amélioration, et cas particuliers;
- terrassements et fouilles;
- fondations : superficielles, profondes, à grandes profondeurs;
- mise en œuvre de la maçonnerie;
- les murs et les cloisons;
- les ossatures;
- les murs rideaux;
- les planchers;
- les escaliers et engins mécaniques d'élévation;
- les charpentes;
- les toitures terrasses;
- les ouvertures et habillages d'ouvertures;
- revêtements de sols et de parois;
- protections solaires.

9. *Résistance des matériaux* (cours 73 heures) :

*Théorie générale de la résistance des matériaux :*

- rappels : sur les unités de mécanique;
- hypothèses fondamentales de la résistance des matériaux;
- généralités, essais, hypothèse générale;
- systèmes de forces extérieures;
- systèmes de forces intérieures;
- efforts extérieurs agissant sur une section;
- caractéristiques des sections;
- effort normal simple;
- cas des flexions simples;
- flexions composées;
- contraintes et déformations sous les sollicitations simples;
- traction simple, compression simple sur des pièces courtes;
- cisaillement simple;
- flexion plane simple, action du moment fléchissant.

*Notions générales de béton armé :*

Le document de référence est le C.C.B.A. 68 modifié 70. Généralités sur le béton armé :

- historique du béton armé;
- avantages et inconvénients du béton armé;
- dosages;
- règlements successifs;
- symboles et notations spéciales en béton armé;
- résistance nominale du béton;
- résistance à la traction;
- masse volumique du béton;
- rappel sur les genres d'efforts : compression simple, flexion simple, flexion composée;
- sollicitations totales pondérées du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> genre. Notations, dilatation, retrait;
- les aciers : types, caractéristiques, utilisations;
- la fissuration du béton;
- association « acier-béton » adhérence, fissuration, placement de barres, longueurs de scellements, recouvrement des barres.

*Notions générales de charpente métallique :*

- généralités sur les constructions métalliques;
- mise en œuvre des produits métalliques;
- assemblages de cornières, rivets, boulons;
- bâtiments à étages en charpente métallique.

**10. Topographie (cours 20 heures) :**

- notions générales;
- détermination planimétrique;
- la mesure des longueurs;
- la mesure des angles;
- représentation du relief en projection plane;
- nivellement;
- tolérances;
- descriptions des différents types d'appareils et leurs utilisations particulières;
- implantation des ouvrages;

**11. Visites et relevés (4 visites de 4 heures) :**

Chaque séance portera sur la visite commentée d'un chantier lors de laquelle les étudiants pourront poser des questions, prendre des notes, des photos et faire des levés d'éléments à main levée. Ces séances auront un rôle complémentaire du cours de construction.

**12. Notions générales du métré (cours 36 heures) :**

- principes du métré;
- définitions;
- unités;
- technologie et métré des différentes parties d'ouvrages, ouvrages en maçonnerie ordinaire;
- ouvrages en bois;
- ouvrages métalliques;
- ouvrages en béton armé et précontraint;
- formules de Poncelet, de Simson;
- les prismatoïdes;
- outils du métreur;
- rédaction de l'avant-métré;
- les terrassements;
- définition du tracé routier;
- cubature des terres;
- mouvement des terres;
- méthode de l'aire médiane;
- méthode de la moyenne des aires;
- surfaces des déblais, remblais.

**13. Rédaction des rapports et relations d'affaires (cours 30 heures) :**

- préparations d'exposés;
- classification des écrits professionnels;
- les lettres : rédaction, formules d'informations, formules d'autorisation, formules de politesse;
- la note de service;
- le rapport;
- procès-verbal, compte rendu;
- recrutement et graphologie;
- comment rédiger et lire une annonce;
- le rapport de stage : esprit de la correction, contenu, conclusion.

**14. Relevés et comptes rendus de visites :**

Ces comptes rendus de visites et relevés, sont des travaux à exécuter à domicile et traitement de la dernière visite effectuée au n° 11 du présent descriptif.

**15. Topographie travaux pratiques (8 séances de 4 heures) :**

Les travaux pratiques de topographie devront familiariser l'étudiant avec le maniement des appareils topographiques ainsi que les calculs qui en résultent.

**Exemples d'exercices :**

- levé topographique d'un flot bâti et implantation de points matérialisant un alignement;
- réalisation de raccordements circulaires et de piquetage;
- calculs de nivellement.

**16. Essais de matériaux (4 séances de 3 heures) :**

- Béton, séance 1 : fabrication des éprouvettes de béton;
- Béton, séance 2 : fabrication des éprouvettes de mortier normal;
- séance 2 : essais mécaniques des éprouvettes de mortier normal;
- essais mécaniques des éprouvettes de bétons de M. Valette;
- granulométrie, méthode de composition des bétons de M. Valette;

— Acier, séance 3 : essais l'acier à la traction statique;

— essais de dureté de l'acier;

— séance 4 : essais de résilience de l'acier.

**17. Esquisses (8 séances de 7 heures) :**

Elles seront au nombre de 8 et seront exécutées individuellement en un temps limité à 7 heures, soit une journée complète d'atelier.

Exemples :

- un marché de quartier;
- un bureau de poste;
- une agence bancaire.

**18. Projets courts (108 heures d'atelier) :**

Ils seront au nombre de 6, et chacun d'entre-eux sera à exécuter individuellement en 18 heures. Chaque projet comportera obligatoirement les éléments de construction utiles à la compréhension.

- Les projets courts 1 et 2 seront intégrés au projet long n° 1;
- Les projets courts 3 et 4 seront intégrés au projet n° 2;
- Les projets courts 5 et 6 seront intégrés au projet long n° 3

**19. Projets longs (274 heures d'atelier) :**

Ils seront au nombre de 3 et chacun d'entre-eux sera à exécuter par groupes de 3 étudiants.

La difficulté et le temps de réalisations iront croissants :

- Projet long n° 1 : 51 heures;
- Projet long n° 2 : 55 heures;
- Projet long n° 3 : 58 heures.

Chaque projet long comportera obligatoirement une planche de détails de construction, ainsi qu'une maquette en volume de l'ensemble.

**Projet long de fin d'année : Architecture et construction générale :**

— Le dernier projet long réalisé en équipe de 3 étudiants comportera trois parties :

- le projet d'architecture;
- le projet de construction;
- la maquette.

Le temps de réalisation de l'ensemble est de 110 heures.

**PROGRAMME-CADRE D'ENSEIGNEMENT**

pour les classes spécialisées du département des « techniciens supérieurs en urbanisme »

MATIÈRES	PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE
1. Analyse urbaine et régionale ..		4
2. Assainissement .....		
3. Cartographie .....		
4. Contrôle du milieu .....		
5. Démographie .....		1 X
6. Droit .....		2 X
7. Economie .....		
8. Environnement .....		2 X
9. Equipements spéciaux .....		2 X
10. Etablissements humains .....	2 X	2 X
11. Géographie .....		2 X
12. Organisation gestion .....		2 X
13. Paysagisme .....	8 X	8 X
14. Projet urbanisme .....	4 X	6 X
15. Visites .....	2 X	1 X
16. Sociologie .....	8 sem./an	8 sem./an
17. Stages bureaux d'études .....	2 X	
18. Topographie .....	2 X	2 X
19. Transports V R D .....	2 X	6 X
20. Urbanisme aménagement .....	2 X	2 X
21. Mathématiques .....		
<b>Totaux hebdomadaires ..</b>	<b>41 X</b>	<b>42 X</b>

**1. — Buts :**

Par l'enseignement des « techniciens supérieurs en urbanisme » l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme, cherche à améliorer le niveau

technique des cadres moyens intervenant en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitat et à recruter des bacheliers et deux années pour une formation de deux ans.

Cette politique de formation peut être qualifiée de réaliste dans la mesure où elle part de la constatation suivante : dans les pays en voie de développement, et en Afrique tout particulièrement, l'essentiel du travail est le fait de techniciens de niveau moyen. On constate, d'autre part, que ces techniciens prennent en charge des tâches pour lesquelles ils n'ont pas été précisément formés.

Sans attendre la formation d'urbanistes, il est indispensable d'améliorer la qualification de ce personnel dont le rôle est si important pour la conduite d'une politique de l'urbanisme de l'habitat.

Cet enseignement s'adresse donc aux agents techniques, conducteurs de travaux, dessinateurs-projecteurs, topographes ayant acquis une certaine expérience professionnelle (deux années de pratique au minimum) et disposant d'un bagage scolaire du niveau du brevet industriel ou du baccalauréat ainsi qu'aux bacheliers.

Dans ces conditions, les étudiants seront en mesure :

— de se familiariser avec les outils et concepts fondamentaux nécessaires à l'aménagement de l'espace : techniques de base, expression dessinée, écrite et orale, mathématiques appliquées, topographie, analyse du site, ensoleillement;

— de mieux maîtriser, techniquement et pratiquement, les problèmes d'urbanisme et d'habitat : mise en évidence des problèmes essentiels posés par l'aménagement urbain; équipement de la ville ou de la région : voies, réseaux, écoles, dispensaires, la conduite d'une opération d'habitat, les procédés de construction, etc. V.R.D., assainissement, les contraintes d'économie et de délai.

— de se rendre compte des conditions réelles, pratiques, d'application des méthodes nouvelles et de leurs résultats : analyse de réalisations récentes, de quartier et rédaction de monographies urbaines;

— le programme de cet enseignement a donc trois volets : un théorique, un plus technique et un troisième que l'on veut qualifier de pratique.

## II. — Présentation de l'enseignement

### Principes.

L'ensemble de l'enseignement porte sur deux années. Chaque cours théorique est suivi d'un exercice pratique afin d'être parfaitement assimilé par les étudiants, c'est pourquoi, dans la mesure du possible, les matinées sont réservées aux conférences et aux cours et les après-midi, aux travaux pratiques.

Les séances de formation théorique et technique sont réparties en :

— séances d'enseignement : exposés du chargé de cours;

— exercices d'application en liaison étroite avec l'enseignement : calculs, mise en forme graphique, recherche des différentes solutions à un problème technique;

— travaux dirigés, enquêtes directes, études de cas, projets, recherche documentaire.

En matière de formation théorique, pour un thème donné, les séances d'enseignement et celles consacrées aux exercices d'application occupent une place prépondérante.

En matière de formation technique, le temps imparti à l'étude d'un thème se partage également entre, d'une part, les séances d'enseignement et d'exercices et, d'autre part, les séances de travaux dirigés.

Enfin, en raison des tâches professionnelles que remplissent habituellement les agents de l'administration, nous avons décidé de donner la priorité aux problèmes d'urbanisme opérationnel et d'habitat, en matière de formation technique.

## A. — FORMATION THEORIQUE

### 1. Le langage :

Technique d'expression écrite ou orale;

Techniques d'expression graphique;

Topographie et utilisation de documents cartographiques.

### 2. Le milieu :

Le milieu physique : géographie physique;

Le milieu humain (1) : population, économie et société;

Le milieu humain (2) : notions d'écologie sociale;

Les rapports entre un site et la société qui l'occupe.

### 3. Etude de cas :

Etude d'une ou de plusieurs agglomérations : établissement d'une cartographie thématique adaptée aux exigences du travail urbanistique, exercices d'investigation directe et monographies.

Détermination de grilles d'enquêtes permettant de mettre en évidence les problèmes essentiels que pose la planification d'une agglomération ou d'un quartier.

## B. — FORMATION TECHNIQUE

### B 1. — En matière d'organisation de l'espace.

#### 1. Principes fondamentaux d'organisation de l'espace.

Aménagements du territoire;

urbanisme (1) : le développement d'une agglomération;

urbanisme (2) : son organisation et son financement.

#### 2. Le plan d'urbanisme :

l'enquête;

la définition du schéma directeur;

l'approbation et la gestion du plan.

#### 3. Réseau et équipements à l'échelle de l'agglomération :

leur place dans l'organisation de la ville;

méthodes de calcul et de programmation;

réalisation et construction.

### B. II. — En matière d'urbanisme opérationnel et d'habitat :

#### 1. Opérations et contraintes :

types d'opérations; restructuration, rénovation, construction d'un nouvel ensemble;

mécanismes juridiques, financiers et institutionnels;

les besoins à satisfaire, les moyens dont dispose le maître d'ouvrage et la fixation du programme.

#### 2. Techniques :

génie civil;

matériaux;

procédés de construction.

#### 3. La mise en œuvre :

de l'esquisse aux plans d'exécution;

la conduite du chantier;

les rapports entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

## C. — FORMATION PRATIQUE

### C. I. — Projet long :

Un certain nombre de dossiers et de programmes sont proposés aux stagiaires qui choisissent le projet qui les intéresse. Afin d'individualiser les sujets, et de façon à ce que chacun travaille sur des problèmes spécifiques, pris dans un contexte qui lui est familier. Cette étude, faite individuellement ou par petit groupe, doit représenter la synthèse des connaissances acquises pendant les stages.

Chaque équipe ou individu, défend ensuite son projet devant un jury composé d'enseignants et de personnalités extérieures.

Afin de concrétiser ce travail et de motiver plus profondément encore les stagiaires, il est souhaitable qu'ils puissent travailler sur des fonds de plans et à partir d'analyses qui leur seront confiées par leurs responsables directs.

### C. II. — Stage enquête sur le terrain et monographie urbaine

Au cours du stage, une enquête est généralement organisée suivant un sujet d'intérêt commun aux stagiaires.

#### But :

— Soit faire une enquête sur le terrain, limitée à un sujet précis, répondant à des objectifs pédagogiques définis;

— soit donner la possibilité aux stagiaires d'analyser plusieurs opérations d'un même type dans des régions différentes pour une nécessaire confrontation d'idées et d'expériences.

Ce stage comporte la constitution préalable d'un dossier documentaire et la rédaction d'un compte rendu final, la monographie urbaine.

## D. — INTERVENANTS

Ce programme sera assuré sous la responsabilité d'un enseignant permanent et d'enseignants intervenant sous forme de séminaires de deux et quatre semaines.

Pour les cours d'organisation de l'espace, démographie, topographie et pour les cours de culture générale, mathématiques, expression écrite et orale, les enseignants vacataires sont recrutés sur place dans les limites des possibilités de l'E.A.U.

### 1. Analyse urbaine et régionale :

(1<sup>re</sup> année : 60 heures)

Objet, échelle et précision de l'analyse. Méthodes d'observations et d'enquête. Collecte des données sur : le relief, le sous-sol, le climat, le régime des eaux, la végétation, la faune, la pollution, les paysages, la population, les conditions de vie des familles, les modes d'occupation du sol, les réserves foncières, les servitudes, l'état des constructions, les habitations, les équipements et services publics, les voies

et réseaux divers, le trafic, les transports en commun, les espaces verts, l'interland urbain, l'histoire, les activités économiques, l'emploi, le cadre administratif, la législation, les ressources naturelles, financières et énergétiques.

Analyse graphique, cartographique, statistique, informatique des données. Modèles d'imput-output, d'urbanisation. Critique et présentation des résultats.

## 2. Assainissement : (1<sup>re</sup> année : 80 heures)

Notions de bactériologie et d'épidémiologie. Hygiène publique et éducation sanitaire du public. Lutte contre les insectes et les rongeurs. Ramassage et évacuation des ordures et des déchets. Adductions d'eau potable : captage des sources, de nappes superficielles et souterraines, calculs de réseaux, détails constructifs, exploitation.

Epuración d'eau potable : qualité d'une eau potable, traitements physiques et chimiques.

Egoûts : météorologie appliquée aux égoûts, système séparatif et unitaire, tracés, déversoirs de crues, détails constructifs, exploitation.

Epuración des eaux usées : pollution des cours d'eau, épuration naturelle, épuration artificielle physique et biologique, traitement des boues, irrigation et drainage.

## 3. Cartographie : (1<sup>re</sup> année : 40 heures)

Généralités sur les cartes : cartes topographiques, d'ensemble, de corrélation; conventions fondamentales, échelle, système de projection; moyens d'expression graphique et cartographique. Photographie aérienne : principales catégories de photographies, examen stéréoscopique, lecture et exploitation des photographies aériennes. Croquis de géographie régionale : collecte et traitements des documents, choix des formes d'expression, cartes analytiques à une et plusieurs doubles, croquis de synthèse régional, cartes interprétatives. Plans et documents d'urbanisme et d'aménagement, procédés graphiques, modes de représentation.

## 4. Contrôle du milieu : (1<sup>re</sup> année : 40 heures)

La lumière. Rayonnement et perception visuelle. Eclairage et confort visuel. Intensité lumineuse, clarté. Facteurs de réflexion. Eblouissement. Effets de la couleur. Contrôle de l'éclairage naturel. Principes de l'éclairage artificiel. Systèmes et appareils d'éclairage.

Le son. Nature, production, propagation et réception. Evaluation quantitative du son. Phénomènes acoustiques dans les espaces clos et en plein air. Transmission du son par voie aérienne, par voie sol-dienne. Pontophonique. Absorption du son. Techniques d'isolation acoustique. Acoustique des salles. Systèmes d'amplification du son. Protection contre les bruits extérieurs.

## 5. Démographie : (1<sup>re</sup> année : 20 heures)

L'étude des populations et les autres sciences humaines. Les sources en démographie : état civil, recensements généraux de la population, enquêtes démographiques, valeur et comparabilité des statistiques. Les cadres territoriaux et l'analyse démographique : technique de délimitation des agglomérations. L'état d'une population.

Structure par sexe et par âge. Les taux en démographie. L'étude dynamique d'une population. Le diagramme de Lexis. Analyse longitudinale d'une population. Le diagramme de Lexis. Analyse causée et le et analyse transversale. Natalité, fécondité, mortalité, causes et techniques d'analyse. L'espérance de vie et son calcul. La population active : classifications et codifications. Mouvements migratoires, mouvements pendulaires, migration « définitive ». Etude de cas : examens principaux indicateurs démographiques, utilisation des résultats pour la planification. L'apport de l'analyse démographique à l'urbanisme et à l'aménagement.

## 6. Droit : (1<sup>re</sup> année : 80 heures)

Le droit public et le droit privé. L'organisation de l'Etat : constitution, gouvernement, administrations, collectivités locales et établissements publics, domaines et services publics, moyens d'action des pouvoirs publics et recours, législation et règlementation du travail, fiscales, de la construction, de l'aménagement, des transports.

L'organisation judiciaire. La propriété : propriété mobilière et immobilière, co-propriété, hypothèques, location, usufruit, servitudes, contrat de vente, expropriation. Le contrat : nature, forme, de bail, contrat de travail, administratifs, d'entreprise, de vente, de bail, contrat d'architecte-maître de l'ouvrage. La responsabilité : responsabilités civiles et pénales, responsabilité de l'architecte, fautes commises avant la réception définitive, expertises. Les sociétés anonymes, coopératives, d'économie mixte. Les assurances. Les brevets d'invention.

## 7. Economie :

(1<sup>re</sup> année : 20 heures)

Les économies africaines : sous-développement, développement, industrialisation. Données socio-économiques. L'agriculture, l'industrie, le commerce et les transports : situation et principales tendances de développement.

Le crédit et les finances : les revenus nationaux et leur répartition, les budgets et leur évolution, les facteurs stimulants de l'économie.

Les économies africaines dans le contexte économique mondial : les relations commerciales, les accords d'aide et de coopération, les modes d'accumulation du capital, les taux d'accumulation. Les relations économiques interafricaines. Les voies de développement, les difficultés de leur choix. Les secteurs économiques d'Etat. La planification de l'économie nationale. Le financement du développement.

Politique de l'habitat : l'estimation des besoins : les informations nécessaires sur la population et le patrimoine. Les normes. La demande scilable. Les moyens, leur accroissement et l'amélioration de leur utilisation. Les choix : habitat et développement, services et logements. La mise en œuvre de la politique.

(2<sup>e</sup> année : 20 heures)

Economie urbaine : prix du sol, rente foncière urbaine, marché des terrains à bâtir, spéculation foncière et immobilière, mécanismes économiques de la concentration, seuils de croissance et coût des équipements et des infrastructures, coûts sociaux de la vie urbaine, comptabilité urbaine, théorie de l'économie urbaine et urbanisme.

## 8. Environnement :

Le concept d'environnement. L'homme et la biosphère. Systèmes écologiques. Aspects socio-économiques de l'environnement, coûts sociaux, rapports coûts-avantages. Environnement, coûts sociaux, rapports coût-avantages. Environnement, sous-développement et processus de développement. Effets secondaires de la transformation de l'agriculture, de l'aménagement des bassins fluviaux, de l'industrialisation, de la création des réseaux de transports, du peuplement, de l'urbanisme, sur l'environnement. Gaspillage des ressources minérales, écologiques et forestières. Pollution biologique et chimique.

Déséquilibres physiques et sociaux. Fixation de normes minimales d'environnement. Inclusion du facteur de l'environnement dans l'évaluation des projets de développement.

## 9. Equipements spéciaux :

(1<sup>re</sup> année : 40 heures)

Agriculture. Les constructions rurales traditionnelles. La modernisation de l'agriculture. La localisation des exploitations agricoles. Les rapports bâtiments/superficie exploitée. L'élaboration du programme.

Industrie : évolution de l'industrie et des constructions industrielles. Caractéristiques et exigences des différentes industries. Les facteurs d'implantation de l'usine. La protection de l'environnement. L'organisation des locaux de production, de stockage, des services généraux et des locaux sociaux. Manutentions et circulations. Production et distribution des fluides. Lumière couleur.

## 10. Etablissements humains :

(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

Les établissements humains, fonctions, formes, types, zones d'influences, réseau, hiérarchie. Communications et transports. Caractères du peuplement dans les pays à prépondérance de population agricole.

### Milieu et habitat :

Les différents types d'établissement humains au Sénégal, structure des villages wolof, sérère, niominka, diola, mandingue, peul, toucouleur, sarakolé, bassari. Les différents types d'établissements humains en Mauritanie, au Mali et en Haute-Volta. Les cités de Koumbi, Sahel, Néma et Oulatta en Mauritanie. La structure des villages bambara, peul, macina, soninké, dogon, minianka, bolo. Les villes historiques de Djenné et Mopti au Mali. La structure des villages bob, macka de la mouna en Haute-Volta.

## 11. Géographie :

(1<sup>re</sup> année : 40 heures)

L'instrument de la géographie : concepts et méthodes de l'appréhension de l'espace en géographie générale. Le rôle de la géographie dans l'urbanisme et l'aménagement. Rapports entre l'homme et son milieu. Climat, relief, milieu naturel et peuplement. Population rurale et population urbaine. L'analyse géographique du milieu naturel et de l'espace urbain. Les méthodes de description des sites et leurs applications. L'analyse des relations entre site et habitat.



**Le Sénégal et l'Afrique occidentale :** sous-sol, climat, régime des eaux, sol, végétation, faune. Agriculture, forêts, mines, industries. Distribution de la population, migrations. Etablissements ruraux et urbains, origines et types. Etude de quelques cas. Système des transports.

**Géographie urbaine au Sénégal :** l'organisation de l'espace. D'après le plan territorial de l'Etat, répartition et hiérarchie des villes. Le rôle de la capitale, des métropoles régionales, les villes intermédiaires, les villages centres.

Attractivité et zone d'influence des agglomérations.

#### 12. Organisation/Gestion :

(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

Réalisation. Demande d'autorisation de construire. Mémoire pour l'exécution des ouvrages. Devis de soumission. Marché. Adjudications. Choix des moyens à mettre en œuvre. Organisation du chantier. Réduction et vérification des ouvrages.

**Organisation administrative et comptable des agences :** documentation. Gestion des commandes. Comptabilité générale. Personnel. Etablissement de la paie. Contrôle de gestion financière.

**Organisation et structure financière des entreprises :** type d'organisation, régime et clientèle des entreprises. Sous-traitants. Opérations élémentaires. Bilan et compte d'exploitation. Prix de revient, bénéfices; risques. Budget prévisionnel et choix des investissements.

#### 13. Paysagisme :

(2<sup>e</sup> année : 40 heures)

Histoire du paysage. Utilisation, préservation, conservation et construction du paysage en milieu rural et en milieu urbain. Théories et pratiques du paysagisme. Recherche d'une définition : espaces verts, espaces libres. Fonctions des espaces verts; facteurs écologiques, climatiques, sanitaires, phoniques, psychique, esthétiques. Besoins et normes. Eléments de botanique. Techniques horticoles et sylvicoles. Les catégories d'espaces verts. Espaces verts, sol, sous-sol et réseau hydrographique. Rapports des espaces verts avec les zones de production et d'habitation. Fréquentation des espaces verts. Méthodes d'évaluation et de planification des paysages. Le projet. Grilles de répartition. Représentation graphique. Estimation, financement, législation relatives au paysage. Réalisation et entretien des espaces verts.

#### 14. Projet urbanisme :

(1<sup>re</sup> année : 160 heures)

Analyse urbaine, enquête sur le terrain. Projet individuel et en groupe.

(2<sup>e</sup> année : 160 heures)

Un projet d'aménagement urbain en équipe sur la base des analyses effectuées en 1<sup>re</sup> année.

(1<sup>re</sup> année : 40 heures)

#### 15. Sociologie :

**L'habitation, la famille et la société :** l'habitation traditionnelle : courée, quartier groupé, quartier distendu, village, communauté familiale, communauté d'exploitation, les individus et la vie sociale dans la maison, le sens symbolique de la maison. Evolution de l'habitation et changement social. L'urbanisation. La ville et la société inscrite sur le sol. L'organisation sociale et la personne en milieu urbain. Les quartiers marginaux. La dégradation de l'habitat et ses conséquences. Espace public, espace privé, besoins, aspirations, fonctions. L'estimation des besoins. Les thèmes de recherche et les méthodes d'enquête. L'exploitation et l'interprétation des résultats. L'expérimentation.

2<sup>e</sup> année : 20 heures)

**Le développement de la sociologie de l'habitation et de la sociologie urbaine :**

La sociologie descriptive de Spencer. Les travaux de Booth sur Londres et de Rowntree sur York. La sociologie allemande : Engels, Simmel, Sombart. Weber, l'école de Chicago de sociologie urbaine : Burgess, Park, influence de l'anthropologie culturelle : Lynd, Warner, la sociologie de l'habitation : Festinger. Merton. La sociographie de Streinnets. Les enquêtes françaises sur les populations ouvrières en milieu urbain : Buret, le Flay, Villermé, les travaux des géographes : Blanchard, Chabet, Georges, Vidal de la Blache. La morphologie et la représentation de l'espace : Durkheim, Halbwachs. Les travaux des historiens, : Fèbvre, Levedan, Pirenne. Les travaux de Chembart de Lauwe et de Lefèbre. Les travaux sur les villes d'Afrique noire.

**Du village à l'agglomération urbaine :** Habitation, conditions de vie et ségrégation sociale. Les relations sociales dans l'habitation et leur évolution.

Signification de l'espace habité. Evolution des besoins et réponse à leur donner. Groupe de voisinage. Structure des quartiers. Etude dynamique des structures et des comportements.

Observation et intervention expérimentale. L'organisation volontaire et la planification comme réponse aux besoins en évolution.

#### 16. Stages bureaux d'études :

Des stages de formation seront effectués en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années pour familiariser l'étudiant avec les bureaux professionnels et les services du Ministère des Travaux publics et de l'Urbanisme.

#### 17. Topographie. Généralités :

(1<sup>re</sup> année : 40 heures)

Représentation d'une surface topographique. Courbes et niveaux, pentes et rampes, profils en long et en travers. Mensuration et calcul des longueurs, des angles et des altitudes. Etudes des instruments et appareils utilisés en topographie. Méthode de levés et de reports de plans topographiques et cadastraux. Nivellement. Triangulation. Eléments de remaniement parcellaire. Exercices sur le terrain.

#### 18. Transports. Communications urbaines :

Les voies : classification, tracé, capacité, croisements, stationnement. Les déplacements quotidiens en milieu urbain, leur rôle dans l'économie et le développement urbains. Le concept d'accessibilité. Etudes et contrôle du trafic. Les objectifs et les méthodes de la planification des transports urbains. Analyse et prévision de la demande. Coûts d'infrastructure et coûts de fonctionnement. Transports en commun ou transports individuels. Tarification et rentabilité.

Systèmes moyens et réseaux de transports en commun. Ségrégation des réseaux. Transports urbains et localisation des personnes et des activités. Développement des transports et développement des télécommunications.

Communications régionales. Système général et différenciation des transports. Pistes, routes, autoroutes, réseau routier, gares routières, voies fluviales et maritimes, ports, chemins de fer, réseau ferroviaire, gares. Lignes aériennes, aéroports. Transports, occupation du sol, urbanisation et aménagement du territoire. Economie des communications régionales.

#### 19. Urbanisme. Aménagement. Les prolongements du logement :

(1<sup>re</sup> année : 40 heures)

Corrélations socio-économiques entre l'habitation et l'équipement. Le groupement résidentiel. L'unité de voisinage. L'unité de quartier.

Densité et rendement. Normes d'équipement : voiries et parkings, espaces libres publics ou privés, sports et récréation, équipements scolaires, équipements commerciaux, équipements sanitaires, sociaux, culturels et équipements administratifs.

(2<sup>e</sup> année : 120 heures)

Objet de l'aménagement. Catégories de plans d'aménagement. Aménagement et plans de développement économique. Moyens de l'aménagement. Occupation du sol et régime foncier. Réglementation, législation et aménagement. Les participants à l'aménagement, leur rôle et leurs relations. Les phases du processus de l'aménagement : collecte et analyse des processus de coordination des organismes responsables, établissement du programme, élaboration de l'avant-projet, procédures de décision et d'approbation, étude définitive et établissement du plan, échelonnement dans le temps et contrôle de la réalisation. Techniques d'élaboration des rapports et des plans. Constitution du dossier d'aménagement.

Aménagement local. L'organisation spatiale de l'habitation du travail des loisirs et des communications dans les villages et dans les villes. Modèles de formation des agglomérations. Concrétisation du modèle par optimisations successives. Critères de choix des solutions. Délimitation du périmètre de l'agglomération. Zonage. Occupation du sol et répartition de la population. Densité et densification.

Principes de composition de l'image de l'agglomération. Centre et périphérie. Unification de l'espace urbaine. Rénovation urbaine et résorption des bidonvilles. Prévisions et contrôles de l'expansion des agglomérations urbaines. Mobilier urbain.

Aménagement du territoire : Politique d'aménagement du territoire au Sénégal. Le schéma 2 000. Armature urbaine. Réforme administrative, régionale et locale. Le domaine national.

#### 20. Mathématiques :

(1<sup>re</sup> année : 40 heures)

Grandeurs et unités.

Méthodes numériques.

— Erreurs;

— Calculs approchés, ordre de grandeur;

— Calculs de tables;

— Calculs logarithmiques;

— Notions sur abaques cartésiennes;

Trigonométrie plane :

— Fonctions trigonométriques;



- Equations;
  - Calculs d'angles, formules relatives aux triangles.
- Géométrie appliquée :
- Périmètre ;
  - Surfaces;
  - Volumes;
  - Centres de gravité et moyen d'inertie.

## Urbanisme-Aménagement

(3<sup>e</sup> année Urbanisme)(4<sup>e</sup> année architecture : 70 heures)

*Les prolongements du logement* : corrélations socio-économiques entre l'habitation et l'équipement. Le groupement résidentiel. L'unité de voisinage. L'unité du quartier. Densité et rendement. Normes d'équipement : voiries et parkings, espaces libres, publics ou privés, sports et récréation, équipements scolaires, équipements commerciaux, équipements sanitaires, sociaux, culturels et équipements administratifs.

(5<sup>e</sup> année Architecture : 40 heures)(5<sup>e</sup> année. Urbanisme : 70 heures)

Objet de l'aménagement. Catégories de plans d'aménagement. Aménagement et plan de développement économique.

Moyens de l'aménagement. Occupation du sol, et régime foncier, réglementation, législation. Pouvoir politique, décloisonnement des structures administratives et aménagement. Les participants à l'aménagement, leur rôle et leurs relations. Les phases du processus de l'aménagement : collecte et analyse des données, coordination des organismes responsables, établissement du programme, élaboration de l'avant-projet, procédures de décision et d'approbation, étude définitive et établissement du plan, échelonnement dans le temps et contrôle de la réalisation. Techniques d'élaboration des rapports et des plans. Constitution du dossier d'aménagement.

*Aménagement local* : organisation spatiale de l'habitation, du travail, des loisirs et des communications dans les villes modèles de formation des agglomérations. Concrétisation au modèle par optimisation des agglomérations. Critères de choix des solutions. Délimitation du périmètre de l'agglomération. Zonage. Occupation du sol et répartition de la population.

Densité et densification. Principes de composition de l'image de l'agglomération. Centre et périphérie.

Unification de l'espace urbain.

Rénovation urbaine et résorption des bidonvilles.

Prévisions et contrôle de l'expansion des agglomérations urbaines. Mobilier urbain.

*Aménagement régional* : l'organisation de l'espace économique régional. Le plan territorial de l'Etat. De la dispersion du peuplement à la création du réseau de villages-centres et de villes moyennes. Développement des agglomérations existantes et création de villes nouvelles. Echanges régionaux et création des moyens de communication.

## ANNEXE III

## Département recherche

*L'Atelier de Recherche architecturale de Dakar (A.R.A.D.)* :

La qualité du milieu d'apprentissage est certainement déterminante dans la formation de l'étudiant, l'excellence de l'enseignement ne peut toutefois être garantie à lui seul, de cette qualité.

L'Atelier de Recherche architecturale se présente, à l'intérieur même de l'Ecole d'Architecture, comme un atelier de production attaché à des recherches, à des projets et à des réalisations réelles, lui permettant d'acquérir une ouverture et un caractère réaliste qu'il ne saurait avoir autrement.

Au-delà de la formation de nouveaux architectes et urbanistes, l'Institut s'est donné la possibilité de fournir au Sénégal d'autres services qui lui permettent en même temps de mieux se rattacher à la réalité nationale.

III. 1. — *Impact de l'Atelier de Recherche architecturale sur la réalité nationale.*

L'impact de cet atelier portera sur :

- la profession;
- l'enseignement ;
- les Ministères des Travaux publics, de la Culture;
- les investissements publics et privés;
- la population.

III. 2. — *Rôle de l'Atelier de Recherche architecturale.*

Permettre aux enseignants de se consacrer entièrement à l'Institut et à l'Ecole d'Architecture, sans pour autant perdre contact avec les réalités du métier.

Rattacher la formation théorique aux expériences pratiques réelles pour permettre une recherche architecturale appliquée.

Permettre aux étudiants et au public des services de recherches et des projets sur tous thèmes qui tombent sous la compétence de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme.

Permettre à des architectes exerçant leur profession de poursuivre une recherche fondamentale.

III. 3. — *Objectifs du Centre.*

*Application des diverses branches de la pratique professionnelle :*

- surveillance d'exécution;
- étude de marché et évolution;
- rédaction des rapports et pièces écrites;
- processus administratifs;
- organisation du travail.

2. *Travail de conception :*

Dans le cadre de projets réels, participation à l'élaboration de projets sous la conduite et les directives d'un professionnel responsable.

3. *Technique de construction :*

Dans le cadre de projets réels, élaboration et supervision des plans d'exécution et de toutes études techniques, constructives et structurales.

4. *Recherche de solutions nouvelles et adaptées au pays, aux niveaux :*

- de la programmation;
- de la conception des projets;
- du détail constructif et des matériaux;
- de l'industrie.

III. 4. — *Composition de l'Atelier de Recherche architecturale.*1. *Une structure permanente dépendant du Directeur de l'Ecole d'Architecture :*

- un ou plusieurs professionnels responsables;
- un secrétariat et une gestion;
- du personnel de soutien.

2. *Un groupe variant :*

Professionnel responsable de projet pour un projet spécifique (et pour la durée de ce projet).

Etudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles dans le cadre des stages obligatoires de courtes et longues durées.

III. 5. — *Organisation de l'Atelier de Recherche architecturale.*

Un des facteurs qui aurait pu gêner le développement de l'atelier est la confusion entre les structures de l'enseignement et les structures de cet atelier.

Or, les objectifs en cause et les moyens à mettre en œuvre sont bien différents. Aménager des programmes, discuter de pédagogie, répartir les tâches d'enseignement : ce sont là des préoccupations qui sont bien différentes de celles qui concernent l'élaboration et la gestion d'études et de projets réels.

En ce sens, sur le plan des pouvoirs et des relations extérieures, l'Atelier de Recherche est partie intégrante de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme. Sur le plan de la programmation, l'A.R.A.D. fonctionne au même titre qu'un département (voir organigramme).

Sur le plan du planning et de la gestion de l'atelier, il y a des structures autonomes de décisions sous la tutelle du chef de projet, après approbation des programmes de recherche.

Le personnel affecté à l'Atelier de Recherche sera employé à mi-temps aux recherches et à mi-temps à l'enseignement. Le personnel dépendra du Directeur de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme sous la tutelle du Ministère de la Culture.

III. 6. — *Organisation matérielle de l'atelier.*

L'atelier sera installé à proximité de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme pour faciliter les contacts entre les chercheurs, les professeurs, les professionnels et les étudiants.

Il comportera un atelier de recherche, comportant pour la recherche :

- 1 salle de réunion pour 20 personnes;

- 6 bureaux de chercheurs;
- 2 petites salles de réunions;
- 1 laboratoire de photographie;
- 1 salle de projection;
- 1 atelier de maquettes.

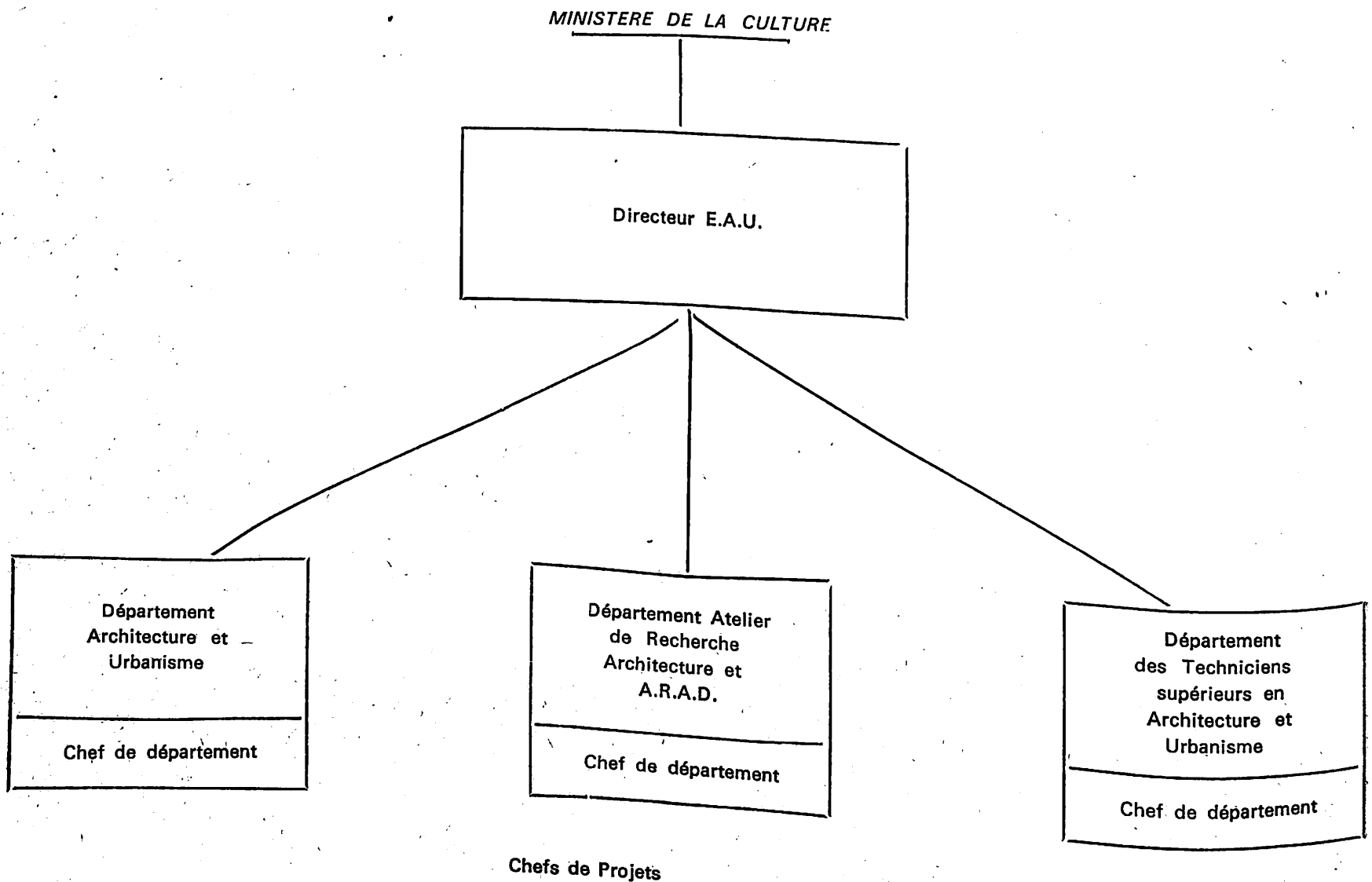
### III. 7. *Gestion matérielle.*

Une réunion annuelle aura lieu pour approbation des programmes de recherche de l'atelier au centre de recherche.

Un vote sur le budget alloué à ces projets et la désignation des chefs de projets et l'approbation des programmes aura lieu une fois par an au département de recherche par une commission désignée par le Ministre de la Culture.

La gestion de ces budgets et le travail matériel, et le personnel sera confié au département de recherche sous la tutelle du Directeur de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme. Le budget alloué à la recherche devra être géré par la Direction de l'Ecole d'Architecture.

### III. 8. — ORGANIGRAMME DE L'ECOLE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME.



### III. 9. — *Composition de l'A.R.A.D.*

L'Atelier de Recherche architecturale doit fonctionner sous forme d'ateliers spécialisés dépendant des chefs de projets.

- atelier d'architecture traditionnelle;
- atelier habitat africain;
- atelier maquettes;
- atelier recherche esthétique négro-africaine;
- atelier matériaux de construction;
- atelier utilisation de l'énergie solaire en architecture.

### III. 10. — *Publication.*

Toute publication élaborée par l'A.R.A.D. sera propriété de l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme et l'autorisation de publication sera donnée par le Ministre de la Culture, sur présentation d'un rapport de la commission d'approbation des programmes.

Le travail de recherche et de mise au point devra se faire au Sénégal et aucun document ne devra sortir de l'école sans autorisation de la direction.

Une autorisation de publication des travaux de recherche devra être donnée pour toute publication dans un autre Etat que le Sénégal ainsi que l'utilisation de ces travaux à des fins de publication dans les revues et pour des thèses universitaires.

DECRET n° 80-1069 en date du 16 octobre 1980 portant nomination du Directeur des Manufactures sénégalaises des Arts décoratifs de Thiès

Article premier. — M. Samba Sarr, précédemment contrôleur des Opérations financières des Etablissements publics, est nommé Directeur par intérim des Manufactures sénégalaises des Arts décoratifs, en remplacement de M. Diarga Cissé Ndiaye, mis à la disposition du Ministre d'Etat, chargé de la Culture.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Culture et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC. concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 13382 M.C.-I.A.A.F. en date du 30 octobre 1980 :

Article premier. — M. Ismaïla Gaye, administrateur civil, inspecteur des Affaires administratives et financières, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Directeur de Cabinet par intérim du Ministre d'Etat, chargé de la Culture, du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1980, en remplacement de M. Mamadou Marèna Mané, appelé à faire valoir ses droits à un congé.

Art. 2. — Pendant la période visée à l'article premier du présent arrêté, délégation est donnée à M. Ismaïla Gaye, pour signer au nom de M. Assane Seck, Ministre d'Etat, chargé de la Culture et sous le timbre « pour le Ministre d'Etat, chargé de la Culture et par délégation », tous documents et tous actes visés à l'article premier de l'arrêté n° 4297 M.C.-CAB. du 17 avril 1978 portant délégation de signature à M. Mamadou Marèna Mané.

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECRET n° 80-945 en date du 18 septembre 1980 fixant l'effectif des grades et classes dans le corps des officiers de police et dans le corps des officiers de paix pour l'année 1980.

Article premier. — L'effectif de chacun des grades et classes dans le corps des officiers de police et dans le corps des officiers de paix est fixé, pour l'année 1980, ainsi qu'il suit :

#### Corps des officiers de police

- Officier de police principal de classe exceptionnelle : 1;
- Officier de police principal : 66;
- Officier de police de 1<sup>re</sup> classe : 26;
- Officier de police de 2<sup>e</sup> classe et stagiaire : 45.

#### Corps des officiers de paix

- Officier de paix principal de classe exceptionnelle : néant;
- Officier de paix principal : 21;
- Officier de paix de 1<sup>re</sup> classe : 3;
- Officier de paix de 2<sup>e</sup> classe : 17.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

DECRET n° 80-959 en date du 25 septembre 1980 portant nomination d'un inspecteur de l'Administration territoriale et locale.

Article premier. — M. Moustapha Kâne, Mle de solde 10043-Z, administrateur civil principal, précédemment Gouverneur de la Région du Sine-Saloum, est nommé inspecteur de l'Administration territoriale et locale.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter du 11 septembre 1980.

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DECRET n° 80-1025 en date du 6 octobre 1980 plaçant un magistrat en position de disponibilité.

Article premier. — M<sup>me</sup> Josephine Thérèse Maka née Ingenbleck, Mle de solde 363822-H, magistrat du deuxième groupe, du deuxième grade, juge intérimaire au Tribunal de Première Instance de Dakar, est placée en position de disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1980.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des Sceaux et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DECRET n° 80-1041 en date du 8 octobre 1980 portant nomination de M. Lamine Diakhaté en qualité de Ministre-Conseiller à l'Ambassade du Sénégal à Paris.

Article premier. — M. Lamine Diakhaté, précédemment Ministre-Conseiller à la Représentation permanente du Sénégal auprès de l'UNESCO à Paris, est nommé à l'Ambassade du Sénégal à Paris en cette qualité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980.

Art. 2. — Le Ministre des Affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DECRET n° 80-908 en date du 2 juillet 1980 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'un terrain du domaine national sis à Linguère, en vue de son attribution à l'Office des Habitations à Loyer modéré.

Article premier. — Est prescrite l'immatriculation au nom de l'Etat, dans les formes et conditions déterminées par le titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, d'un terrain du domaine national servant d'assiette à la cité O.H.L.M. de Linguère, d'une contenance de 8.757 mètres carrés, en vue de son attribution à l'Office des Habitations à Loyer modéré (O.H.L.M.).

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

DECRET n° 80-935 en date du 18 septembre 1980 portant intégration dans le corps des ingénieurs topographes et inspecteurs du Cadastre.

Article premier. — En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 77-931 du 27 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la Topographie et du Cadastre, M. Alassane Ndiaye, Mle de solde 35021-C, technicien supérieur topographe de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, indice 2057, en service à la Direction du Cadastre à Dakar, titulaire du diplôme d'ingénieur photogrammètre de l'Institut international des Levés aériens et Sciences de la Terre (I.I.T.C.) d'Enschede (Pays-Bas), est intégré dans le corps des ingénieurs topographes et inspecteurs du Cadastre, au grade de 4<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 1423 (échelonnement indiciaire 1423-2989), à compter du 30 octobre 1979 (date d'obtention du diplôme).

Art. 2. — Une indemnité différentielle résorbable par le jeu de l'avancement ou toute augmentation de solde est attribuée à l'intéressé.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

ARRETE MINISTERIEL n° 11243 M.E.F.-D.G.I.D.-D.I. en date du 17 septembre 1980 portant agrément d'une société autorisée à importer du tabac au Sénégal.

Article unique. — Est autorisé à importer au Sénégal les cigarettes produites par la SEITA-FRANCE de la S.A.H. Laconre et Fils en France, la société ci-après désignée :

— Société de Distribution pour l'Industrie et le Commerce (SODICO) 26, rue Raffanel, B.P. n° 2519 à Dakar.

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.  
concernant le personnel

Par décision ministérielle n° 12338 M.E.N.-S.G.-S.P.E.R.-El. en date du 4 octobre 1980 :

Article unique, — Un blâme, pour non observation des dispositions du décret n° 80-469 du 10 mai 1980 portant réquisition des agents de l'Etat, est infligé aux directeurs d'écoles primaires dont les noms suivent :

- MM. Mouhamadou Habib Diagne, Mle de solde 366339-F, instituteur stagiaire, Bacondiame;  
 Papa Wade, Mle de solde 366969-I, instituteur stagiaire, Tal-ly Argouye;  
 Mour Guèye Samb, Mle de solde 363781-Z, Diokine;  
 Badou Faye, Mle de solde 369600-Z, instituteur stagiaire plus C.A.P., Koutango;  
 Mamadou Faye, Mle de solde 363643-E, instituteur stagiaire plus C.A.P., Vélingara, Nioro;  
 Abdoul Diallo, Mle de solde 363994-B, instituteur stagiaire, Gayokhone;  
 Adiouma Dione, Mle de solde 357728-H, instituteur stagiaire, Sadoya;  
 Macoumba Fall, Mle de solde 373489-F, instituteur stagiaire plus C.A.P., Kalacoto;  
 Moctar Wade, Mle de solde 43543-E, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, Diama Thiéry;  
 Mamadou Ndiassé, Mle de solde 369211-D, instituteur stagiaire, Sonkorong;  
 Mangary Kâ, Mle de solde 363665-E, instituteur stagiaire plus C.A.P. Keur Maba;  
 Boubacar Ndong, Mle de solde 363694-A, Sanguel;  
 Ibrahima Ndour, Mle de solde 364756-G, instituteur stagiaire plus C.A.P. Kayemer;  
 Assane Dione, Mle de solde 369595-E, instituteur stagiaire plus C.A.P., Guinth Kayes;  
 Fossar Souane, Mle de solde 364880-E, instituteur stagiaire, Sagne Fatick;  
 Badara Ndiaye, Mle de solde 366357-B, instituteur stagiaire plus C.A.P., Davaly;  
 Hamidou Tall, Mle de solde 366964-D, instituteur stagiaire, Diokoul Mbelbouck.

Par décision ministérielle n° 12350 M.E.N.-S.G.-S.P.E.R.-E.1 en date du 4 octobre 1980 :

Article unique. — Un blâme, pour non observation des dispositions du décret n° 80-469 du 10 mai 1980 portant réquisition des agents de l'Etat, est infligé aux directeurs d'école primaire dont les noms suivent :

- MM. Fadel Dieng, Mle de solde 369539-E, instituteur stagiaire, Khossanto, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Gorgui Guèye, Mle de solde 374575-C, instituteur stagiaire, Koungany, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Momar Gana Dieng, Mle de solde 374891-Z, instituteur stagiaire, Botou, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Bocar Faye, Mle de solde 363630-C, instituteur stagiaire, Cothiary, Sénégal oriental, 4 classes;  
 Joel Sène, Mle de solde 366444-A, instituteur stagiaire, Mondéry, Sénégal oriental, 4 classes;  
 Moussa Diallo, Mle de solde 355501-C, instituteur stagiaire, Diawara, Sénégal oriental, 4 classes;  
 Oumar Amadou Dieng, Mle de solde 363637-J, instituteur stagiaire plus C.A.P., Colibantan, Sénégal oriental, 3 classes;  
 Babou Diouf, Mle de solde 366818-L, instituteur stagiaire, Ibel, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Malick Diouf, Mle de solde 369514-B, instituteur stagiaire, Kondokhou, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Thomas Diop, Mle de solde 363638-K, instituteur stagiaire, Fadiacounda, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Ibrahima Sylla, Mle de solde 369546-A, instituteur stagiaire, Kevoyé, Sénégal oriental, 2 classes;

- MM. Malick Fall, Mle de solde 369412-A, instituteur stagiaire plus C.A.P., Bransan, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Mamadou Lamine Ly, Mle de solde 366810-D, instituteur stagiaire, Ballou, Sénégal oriental, 2 classes;  
 Saliou Diagne, Mle de solde 361259-H, instituteur stagiaire, Vélingara, Sénégal oriental, 2 classes.

Par décision ministérielle n° 12351 M.E.N.-S.G.-S.P.E.R.-El. en date du 4 octobre 1980 :

Article unique, — Un blâme, pour non observation des dispositions du décret n° 80-469 du 10 mai 1980 portant réquisition des agents de l'Etat, est infligé aux directeurs d'écoles primaires dont les noms suivent :

- MM. Dame Dia, Mle de solde 366421-Z, instituteur stagiaire + C.A.P., Ndingy;  
 Lamine Seck, Mle de solde 373465-B, instituteur D., Barry Ndondol;  
 Sadio Samba Diallo, Mle de solde 374910-C, instituteur D. Touré Bondé;  
 Mamadou Moustapha Guèye, Mle de solde 369703-A, instituteur plus C.A.P., Guebé Fall;  
 Ibrahima Mbaye, Mle de solde 369737-E, instituteur stagiaire plus C.A.P., Touba Fall;  
 Alioune Badara Diallo, Mle de solde 45726-J, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, Bambey 3;  
 Samba Boubou Ndiaye, Mle de solde 366410-Z, instituteur stagiaire plus C.A.P., Gate;  
 Mbaye Guèye, Mle de solde 30284-A, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, Ngoye;  
 Abdou Karim Lô, Mle de solde 364-771-Z, instituteur stagiaire plus C.A.P., Ndankh;  
 Pathé Diop Bâ, Mle de solde 364765-E, instituteur stagiaire plus C.A.P., Lagnar;

Par décision ministérielle n° 12457 M.E.N.-S.G.-S.P.E.R.-El en date du 6 octobre 1980 :

Article unique. — Un blâme, pour non observation des dispositions du décret n° 80-469 du 10 mai 1980 portant réquisition des agents de l'Etat, est infligé aux directeurs d'écoles primaires dont les noms suivent :

- MM. Bour Birane Sow, Mle de solde 59423-A, instituteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, Gassane;  
 Leyti Mar, Mle de solde 46608-L, instituteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, Darha I;  
 Souaïbou Kane, Mle de solde 355512-C, instituteur stagiaire, Passe Verene;  
 Papa Souleymane Diop, Mle de solde 364264-G, instituteur stagiaire plus C.A.P., Linguère régionale;  
 Saniébé Ndiaye, Mle de solde 39702-C, instituteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, Linguère régionale.

Par décision ministérielle n° 12458 M.E.N.-S.G.-S.P.E.R.-El. en date du 6 octobre 1980 :

Article unique. — Un blâme, pour non observation des dispositions du décret n° 80-469 du 10 mai 1980 portant réquisition des agents de l'Etat, est infligé aux directeurs d'écoles primaires dont les noms suivent :

- MM. Mamadou Sangaré, Mle de solde 59835-F, instituteur stagiaire, Annexe Malick-Sy (Thior);  
 Madiop Ndiaye, Mle de solde 369608-H, instituteur stagiaire, Pout 2;  
 Samba Trabré, Mle de solde 366968-H, instituteur stagiaire plus C.A.P., Ndoucoumane;  
 Doudou Sène, Mle de solde 30928-R, instituteur 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, Mékhé Village;  
 Fodé Camara, Mle de solde 373479-G, instituteur D. Guitir Sérères;  
 Sakhewar Thiam, Mle de solde 357008-C, instituteur stagiaire plus C.A.P., Bandia;  
 Polele Beïye, Mle de solde 369660-F, instituteur stagiaire plus C.A.P., Bayakh;

- MM. Abdoul Aziz Ndiaye, Mle de solde 359224-C, instituteur stagiaire, Thor;  
 Touba Fall, Mle de solde 366344-Z, instituteur stagiaire, Tocomack;  
 Bakary Massaly, Mle de solde 351144-B, instituteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, Ndomar;  
 Papa Mboup, Mle de solde 372944-K, instituteur D., Nguedj;  
 Moustapha Faye, Mle de solde 366325-C, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, Yabo Yabo;

## MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

DECRET n° 80-1042 en date du 8 octobre 1980 portant nomination du Directeur général de la Société nationale d'Approvisionnement du Monde rural (S.O.N.A.R.).

Article premier. — M. Abdourahmane Touré, conseiller en Organisation, précédemment Directeur général de l'ONCAD, est nommé Directeur général de la Société nationale d'Approvisionnement du Monde rural (S.O.N.A.R.).

Art. 2. — Le Ministre du Développement rural est chargé de l'exécution du présent décret.

ARRETE MINISTERIEL n° 11258 M.D.R. en date du 18 septembre 1980 portant création de commissions régionales chargées de l'assainissement des coopératives.

Article premier. — Il est créé dans chaque région administrative, une commission placée sous l'autorité du Gouverneur, et chargée de la conduite de l'assainissement des coopératives.

Art. 2. — Les sociétés régionales de développement et les services régionaux de la Coopération sont membres de droit des commissions chargées de l'assainissement.

Art. 3. — La répartition des fonctions entre l'Administration territoriale et les sociétés régionales de développement, au sein de chaque commission régionale, est la suivante.

— la coordination administrative est confiée à l'Administration territoriale;

— la maîtrise d'œuvre technique est confiée à la Société régionale de Développement.

Art. 4. — Du fait de sa mission permanente de représentation de l'Etat et des pouvoirs publics, l'Administration territoriale devra, en particulier :

— aider la Société de Développement à réunir les moyens matériels et les ressources humaines utiles à l'assainissement;

— faciliter les relations entre d'une part les agents chargés de l'assainissement sur le terrain, et d'autre part les populations, les collectivités locales et les organismes socio-professionnels concernés.

Art. 5. — La Société régionale de Développement est plus particulièrement chargée :

— de la préparation technique des canevas et programmes de l'opération de l'assainissement, en liaison, notamment avec la Direction de la Coopération;

— de la mise en œuvre effective des canevas et programmes d'assainissement;

— du suivi technique, sur le terrain, en liaison notamment avec l'Assistance régionale aux Coopératives;

— de la confection des bilans intermédiaires d'exécution à l'usage de la commission ou sur requête de l'Administration territoriale.

Art. 6. — Les préfets pourront, en tant que de besoin, créer des commissions départementales à l'image de la Commission régionale.

Art. 7. — Un rapport final sera établi, à la diligence de chaque gouverneur de région, dès la fin des travaux par un comité ad hoc précédé par un fonctionnaire choisi à cet effet par l'autorité administrative régionale.

Art. 8. — L'Assistance régionale aux Coopératives mettra ses agents à la disposition de la commission, en particulier les agents de base de la coopération et les agents techniques.

Art. 9. — Le gouverneur de région ou son représentant au sein de la commission appréciera, en fonction du canevas technique élaboré par la Société de Développement et des nécessités du service, les modalités de constitution des équipes chargées de l'assainissement sur le terrain.

Art. 10. — Les gouverneurs de région, les Directeurs généraux de la SAED, de la SODEFITEX, de la SOMIVAC, le Directeur général de la SODEVA et le Directeur de la Coopération sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

## NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC. concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 13497 M.D.R.-D.C. en date du 31 octobre 1980 :

Article premier. — Les agents ci-dessous désignés, précédemment en service à l'ex-Office national de Coopération et d'Assistance pour le Développement (ONCAD), sont transférés, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1980, à la Direction de la Coopération et affectés ainsi qu'il suit :

### 1. — DIRECTION DE LA COOPERATION.

#### 1° Secrétaires :

- M<sup>mes</sup> Amar, née Maguette Camara, Mle de solde 76944-J;  
 Guène, née An'a Ndiaye, Mle de solde 76421-D;  
 M<sup>lle</sup> Ramatoulaye Tal, Mle de solde 75052-A;  
 M<sup>mes</sup> Ndiaye, née Paula Sagna, Mle de solde 75293-B;  
 Ly, née Collé Diop, Mle de solde 76591-B;  
 M<sup>lle</sup> Marie Seck, ex-temporaire de l'ONCAD.

#### 2° Chauffeurs :

- MM. Abdoulaye Djigo, temporaire;  
 El Hadji Malick Sy, temporaire;  
 Affé Ka, temporaire;  
 Moussa Sèye, temporaire;  
 Moustapha Dione, temporaire;

#### 3° Gardiens :

- MM. Désiré Ndour, Mle de solde 76806-A;  
 Mamadou Alpha Bâ, Mle de solde 74854-J.

#### 4° Planton :

- M. Arona Sané, Mle de solde 11652-C.

#### 5° Standardistes :

- M<sup>me</sup> Diouf, née Rokhaya Diop, Mle de solde 74167-E;  
 M. Moustapha Fall, Mle de solde 76687-F.

### II. — REGION DU CAP-VERT

#### 1° Secrétaires :

- M<sup>mes</sup> Sophie Mbow, Mle de solde 73067-C;  
 Ndiaye, née Ngouille Fama Ndiaye.

#### 2° Chauffeur :

- M. Cheikh Diop, Mle de solde 76621-F.

#### 3° Planton :

- M. El Hadji Malick Hane, Mle de solde 75070-E.

### III. — CASAMANCE.

#### 1° Secrétaire :

- M<sup>lle</sup> Sifaye Dieng, Mle de solde 74268-H.

#### 2° Chauffeurs :

- MM. Abdoulaye Biaye, Mle de solde 31103-K;  
 Ousmane Diatta, temporaire 6<sup>e</sup> catégorie.

#### 3° Gardien :

- M. Moussa Diémé, temporaire 2<sup>e</sup> catégorie.

### IV. — DIOURBEL.

#### 1° Secrétaire :

- M<sup>me</sup> Touré, née Amy Diagne, temporaire.

#### 2° Chauffeurs :

- MM. Ibrahima Diagne, Mle de solde 75762-E;  
 Doudou Basse, Mle de solde 75624-J.

## V. — FLEUVE.

## 1° Secrétaire :

M<sup>me</sup> Kane, née Ndèye Ndiaye, Mle de solde 76647-L.

## 2° Chauffeurs :

MM. Gora Ndiaye, Mle de solde 76843-H;  
Aly Mamadou Diallo, Mle de solde 74123-E.

## 3° Gardien :

M. Ndiouga Diop, Mle de solde 3<sup>e</sup> catégorie.

## VI. — LOUGA

## 1° Secrétaire :

M<sup>me</sup> Barry, née Mama Thiam, Mle de solde 76391-D.

## 2° Chauffeurs :

MM. Ablaye Niang, temporaire;  
Issa Diane, Mle de solde 75754-M.

## VII. — SENEGAL ORIENTAL

## 1° Secrétaire :

M<sup>me</sup> Noba, née Dado Kaba, Mle de solde 74282-A.

## 2° Chauffeur :

M. Babacar Thiam, temporaire de 5<sup>e</sup> catégorie.

## 3° Gardien :

M. Abdoulaye Sow, temporaire de 2<sup>e</sup> catégorie.

## VIII. — SINE-SALOUM.

## Secrétaire :

M<sup>me</sup> Marie Diop, Mle de solde 75852-G.

## 2° Chauffeurs :

MM. Amath Fall, Mle de solde 76430-B;  
Libasse Fall, Mle de solde 75855-L.

## X. — THIES

## 1° Secrétaire :

M<sup>me</sup> Kâne, née Ndèye Diagne, Mle de solde 76647-L.

## 2° Chauffeur :

M. Mao Dieng, Mle de solde 76375-B.

Art. 2. — Le Directeur de la Coopération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.  
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 13377 M.S.P.-D.I.R.-C.A.B. en date du 30 octobre 1980 :

Article unique. — M. Mamadou Ndiaye, administrateur civil, est nommé conseiller technique au Ministère de la Santé publique, chargé des questions de fonction publique et d'administration territoriale.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

DECRET n° 80-901 en date du 31 juillet 1980 portant titularisation de M. Daouda Fall, Mle de solde 359305-A dans le corps des adjoints d'enseignement et intégration dans le corps des professeurs d'enseignement moyen.

Article premier. — M. Daouda Fall, Mle de solde 359305-A, adjoint d'enseignement stagiaire, est titularisé dans le corps des adjoints d'enseignement au grade de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, à l'indice 1423, à compter du 6 novembre 1976 (A.C. : 1 an), échelonnement indiciaire 1423-2989), conformément aux dispositions du décret n° 66-1033 du 23 décembre 1966, modifié par le décret n° 67-737 du 28 juin 1967.

Art. 2. — En application des dispositions du décret n° 77 987 du 14 novembre 1977, M. Daouda Fall, Mle de solde 359305-A, adjoint d'enseignement de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est intégré dans le nouveau corps des professeurs d'enseignement moyen, conformément à ce qui suit :

— Adjoint d'enseignement de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 1423, le 6 novembre 1976 (plus 1 an), (A.C. au 30-6-1977 : 1 an, 7 mois et 24 jours), est intégré professeur d'enseignement moyen de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, le 1<sup>er</sup> janvier 1977, indice 1423 (A.C. : 1 an, 7 mois et 24 jours), passe au 2<sup>e</sup> échelon, à compter du 6 novembre 1977, indice 1616 (A.C. : néant).

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.  
concernant le personnel

Par arrêté n° 12226 M.F.P.T.E.-D.F.P.F.B. en date du 4 octobre 1980 :

Article premier. — MM. Mamadou Diagne, Mle de solde n° 52361-A, et Abdoulaye Seck, Mle de solde 368663-C, instituteurs stagiaires, en service au Ministère de l'Education nationale, sont licenciés de leur emploi pour faute lourde.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet, à compter de la date de sa notification aux intéressés.

Par arrêté ministériel n° 12227 M.F.P.E.T.-D.F.P.-F.-B. 7 en date du 4 octobre 1980 :

Article premier. — M. Hamidou Koité, Mle de solde 44718-N, moniteur de 1<sup>re</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, en service au Ministère de l'Education nationale, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — Pendant la durée de la suspension, l'intéressé aura droit à la moitié de son traitement diminué éventuellement des indemnités attachées à l'exercice de ses fonctions et le cas échéant, à la totalité de ses prestations familiales.

Art. 3. — M. Hamidou Koité élira domicile au Ministère de l'Education nationale où il recevra toutes communications le concernant.

Art. 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification aux intéressés.

Par arrêté ministériel n° 12485 M.F.P.E.T.-D.F.P.-F.-B. 7 en date du 8 octobre 1980.

Article premier. — Les instituteurs adjoints dont les noms suivent :

MM. Babacar Guèye, Mle de solde 51700-K, instituteur adjoint 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon;

Boubacar Diallo, Mle de solde 59908-M, instituteur adjoint 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon;

Mamadou Thioune, Mle de solde 55221-A, instituteur adjoint;

Birame Sow, Mle de solde 43475-C, instituteur adjoint 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon;

M<sup>mes</sup> Bâ, née Rokhaya Bâ, Mle de solde 57848-I, instituteur adjointe 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon;

Niang née Aïda Ndiaye, Mle de solde 43096-B, institutrice adjointe;

en service au Ministère de l'Education nationale, sont déférés devant un conseil de discipline dont la composition est fixée ainsi qu'il suit :

## Président :

M Abdoulaye Thiam, administrateur civil en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail.

## membres :

MM. Ndiack Sow, inspecteur du Travail, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

Ndiawagne Ndao, Mle de solde 32128 instituteur adjoint, en service au Ministère de l'Education nationale;



M. Birahim Ben Amrane, instituteur adjoint, en service au Lycée Blaise-Diagne.

Art. 2. — Le Conseil de Discipline, qui se réunira à Dakar choisira en son sein, un rapporteur autre que le président.

Art. 3. — Le Conseil aura à répondre aux questions suivantes à l'exclusion de toutes autres en motivant ses réponses :

*Première question* : Est-il établi que les instituteurs adjoints sus-indiqués ont mal corrigé les épreuves de l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup> des lycées et collèges en attribuant des notes fantaisistes et complaisantes ?

*Deuxième question* : Est-il prouvé que les incriminés ont agi d'une façon intentionnelle ?

*Troisième question* : Compte tenu des réponses données aux questions ci-dessus, y a-t-il lieu d'infliger aux intéressés, l'une des sanctions prévues à l'article 3 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, modifiée, laquelle ?

*Quatrième question* : Dans l'affirmative, laquelle ?

Par arrêté ministériel n° 12486 M.F.P.E.T.-D.F.P.-F.-B. 7 en date du 8 octobre 1980 :

Article premier. — Les instituteurs dont les noms suivent :

MM. Mama Diakhoumpa, Mle de solde 351772, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon;

Diaô Faye, Mle de solde 354930-D, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon;

Momar Cissé, Mle de solde 52467-H, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon;

Papa Thiam, Mle de solde 357102-B, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon;

Ousmané Fall, Mle de solde 46676, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon;

Amadou Barro Mbaye, Mle de solde 44853-E, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon;

Allé Fatim Mboup, Mle de solde 352967-I, instituteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon.

en service au Ministère de l'Education nationale, sont déférés devant un conseil de discipline dont la composition est fixée ainsi qu'il suit :

*Président* :

M. Abdoulaye Thiam, administrateur civil, en service au Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi;

*Membres* :

MM. Ndiack Sow, inspecteur du Travail, en service au Ministère de la Fonction publique, du Travail et l'Emploi;

Ibra Fall, Mle de solde 30132-C, instituteur, Ecole Colobane 3;

Mady Diarra, Mle de solde 29838-F, instituteur, Ecole Médina Rénovation.

Art. 2. — Le Conseil de Discipline qui se réunira à Dakar, choisira en son sein un rapporteur autre que le président.

Art. 3. — Le Conseil aura à répondre aux questions suivantes à l'exclusion de toutes autres en motivant ses réponses.

*Première question* : Est-il établi que les instituteurs sus-indiqués ont mal corrigé les épreuves de l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup> des lycées et collèges en attribuant des notes fantaisistes et complaisantes ?

*Deuxième question* : Est-il prouvé que les incriminés ont agi d'une façon intentionnelle ?

*Troisième question* : Compte tenu des réponses données aux questions ci-dessus, y a-t-il lieu d'infliger à l'intéressé l'une des sanctions prévues à l'article 43 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, modifiée, laquelle ?

*Quatrième question* : Dans l'affirmative, laquelle ?

Par arrêté ministériel n° 12487 M.F.P.E.T.-D.F.P.-F.-B.7 en date du 8 octobre 1980.

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté n° 10691 M.F.P.E.T.-D.F.P.-D.-B.7 du 6 septembre 1980, déférant devant un Conseil de Discipline M. Moussa Bayo, Mle de solde 31565-F, moniteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, sont modifiées en ce qui concerne la composition des membres.

*Au lieu de*

*Président* :

M. Abdoulaye Thiam, administrateur civil, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail

*membres* :

MM. Ndiack Sow, inspecteur du Travail, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

Sadio Traoré, moniteur, en service à l'Ecole Gibraltar II;

Aly Amadou Bâ, moniteur, en service au BEXC.

*lire* :

*Président* :

M. Abdoulaye Thiam, administrateur civil, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

*membres* :

MM. Ndiack Sow, inspecteur du Travail, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

Alioune Cissé, Mle de solde 31597-E, Ecole Thiaroye I;

Ibou Cissé, Mle de solde 31603-K, Ecole Thiaroye Camp.

(Le reste sans changement.)

Par arrêté ministériel n° 12488 M.F.P.E.T.-D.F.P.-F.-B.7 en date du 8 octobre 1980.

Article premier. — M. Amadou Lô, Mle de solde 57349-F, chargé d'enseignement de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, en service au Ministère de l'Education nationale, est déféré devant un conseil de discipline dont la composition est fixée ainsi qu'il suit :

*Président* :

M. Abdoulaye Thiam, administrateur civil en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

*membres* :

MM. Ndiack Sow, inspecteur du Travail, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

Mame Pathé Ndiaye, Mle de solde 354780-C, Ministère de l'Education nationale;

Moussa Demba Diaw, Mle de solde 57281-G L.C.D.G.

Art. 2. — Le Conseil de Discipline, qui se réunira à Dakar, choisira en son sein un rapporteur autre que le président.

Art. 3. — Le Conseil aura à répondre aux questions suivantes à l'exclusion de toutes autres en motivant ses réponses.

*Première question* : Est-il établi que M. Mamadou Lô a mal corrigé les épreuves du baccalauréat toutes séries 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties en attribuant des notes fantaisistes et complaisantes ?

*Deuxième question* : Est-il prouvé que l'incriminé a agi d'une façon intentionnelle ?

*Troisième question* : Compte tenu des réponses données aux questions ci-dessus, y a-t-il lieu d'infliger à l'intéressé l'une des sanctions prévues à l'article 43 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires ?

*Quatrième question* : Dans l'affirmative, laquelle ?

Par arrêté ministériel n° 12489 M.F.P.E.T.-D.F.P.-B.7 en date du 8 octobre 1980.

Article premier. — Les professeurs de C.E.G. dont les noms suivent :

MM. Seydou Cissé, Mle de solde 44429-K, professeur C.E.G. 1/2;

Ndongo Ngom, Mle de solde 51256-G, professeur C.E.G. 1/2;

Ibrahima Diop, Mle de solde 49122-D, professeur C.E.G. 1/2.

en service au Ministère de l'Education nationale sont déférés devant un conseil de discipline dont la composition est fixée ainsi qu'il suit :

*Président* :

M. Abdoulaye Thiam, administrateur civil en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

*membres* :

M. Ndiack Sow, inspecteur du Travail, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

MM. Papa Sarr, Mle de solde 33056-A, professeur C.E.G., C.E.G. Bopp;

Mamadou Daouda Sall, Mle de solde 30801-L professeur C.E.G., C.E.G. Colobane.

Art 2. — Le Conseil de Discipline, qui se réunira à Dakar, choisira en son sein un rapporteur autre que le président.

Art. 3. — Le Conseil aura à répondre aux questions suivantes à l'exclusion de toutes autres en motivant ses réponses.

*Première question* : Est-il établi que les professeurs de C.E.G. sus-indiqués ont mal corrigé les épreuves du D.F.E.M., en attribuant des notes fantaisistes et complaisantes ?

*Deuxième question* : Est-il prouvé que les incriminés ont agi d'une façon intentionnelle ?

*Troisième question* : Compte tenu des réponses données aux questions ci-dessus, y a-t-il lieu d'infliger aux intéressés l'une des sanctions prévues à l'article 43 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ?

*Quatrième question* : Dans l'affirmative, laquelle ?

Par arrêté ministériel n° 12595 M.F.P.T.E.-D.F.P.-F.-B, 7 en date du 10 octobre 1980 :

Article premier. — M. Alioune Mbaye, Mle de solde 354388-A, en service au Ministère de l'Education nationale, est déféré devant un conseil de discipline dont la composition est fixée ainsi qu'il suit :

*Président* :

M. Abdaoulaye Thiam, administrateur civil, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail.

*membres*

MM. Ndiack Sow, inspecteur du Travail, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

Ibra Fall, Mle de solde 30182-C, inspecteur, Ecole Colobane III;

Mady Diarra, Mle de solde 29838-F instituteur, Ecole Médina Rénovation;

Art. 2. — Le Conseil de Discipline qui se réunira à Dakar choisira en son sein, un rapporteur autre que le président.

Art. 3. — Le Conseil aura à répondre aux questions suivantes à l'exclusion de toutes autres en motivant ses réponses.

*Première question* : Est-il établi que M. Alioune Mbaye a mal corrigé les épreuves de l'examen d'entrée en sixième des lycées et collèges en attribuant des notes fantaisistes et complaisantes ?

*Deuxième question* : Est-il prouvé que l'incriminé a agi d'une façon intentionnelle ?

*Troisième question* : Compte tenu des réponses données aux questions ci-dessus, y a-t-il lieu d'infliger à l'intéressé, l'une des sanctions prévues à l'article 48 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ?

Par arrêté ministériel n° 12603 M.F.P.E.T.-D.F.P.-F.-B, 7 en date du 10 octobre 1980 :

Article premier. — Sont licenciés de leur emploi pour faute lourde, à compter de la date de signature du présent arrêté, les enseignants stagiaires dont les noms suivent :

MM. Cazénave Traoré, Mle de solde 359863-B, C.E.S.;

Abdoulaye Thiam, Mle de solde 335987-E, C.E.S.;

Oumar Ndiaye, Mle de solde 52366-F, I.S.;

Djibril Sarr, Mle de solde 350612-I, I.A.S.;

Mouhamadou Lamine Boye, Mle de solde 365430-A, C.E.S.;

Mor Mbengue, Mle de solde 357792-A, I.S.

Par arrêté ministériel n° 12781 M.F.P.E.T.-D.F.P.-B, 2 en date du 15 octobre 1980 :

Article premier. — M. Youssou Diop, Mle de solde 10928-P, commis expéditionnaire principal de classe exceptionnelle, en service au Ministère des Forces Armées, est placé à compter du 1<sup>er</sup> août 1980, en position de détachement pour une période de longue durée de 5 ans auprès de la Commune de Dakar.

Art. 2. — Pendant la durée du détachement, M. Diop sera astreint au versement de la retenue de 10% pour la Caisse nationale de Retraite du Sénégal.

Le versement de la contribution complémentaire de 20% qui incombe à l'Administration, ainsi que le traitement de M. Youssou Diop seront à la charge de la Commune de Dakar.

## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DECRET n° 80-1061 en date du 16 octobre 1980 portant remplacement d'un membre du Conseil économique et social.

Article unique. — M. Aristide Alcantara, Directeur général de la Banque nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.), est nommé membre du Conseil économique et social, en qualité de représentant des professions bancaires, en remplacement de M. Famara Ibrahima Sagna, et pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 6 février 1982.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE DIOURBEL

### AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le 29 décembre 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mbacké, consistant en un terrain de 430 ha 32 a et 25 ca, dont l'immatriculation a été demandée par le receveur des Domaines de Diourbel, suivant réquisition du 6 août 1980, n° 64.

Le 30 décembre 1980 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Diourbel, consistant en un terrain d'une contenance de 35 ares, dont l'immatriculation a été demandée par le receveur des Domaines de Diourbel, suivant réquisition du 6 août 1980, n° 65.

## ANNONCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers

Etude de M<sup>e</sup> Amadou Nicolas MBAYE, notaire  
14, avenue Roume, Dakar

### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des titres fonciers n° 9644, 9648 et 9651 des Communes de Dakar et Gorée, appartenant à la Société civile immobilière « La FAMILIALE ».

### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 5338 des Communes de Dakar et Gorée, appartenant à M. Mbaye Ndoye.

### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1571 des Communes de Dakar et Gorée, appartenant à la Société « J.O.S. »

# LOTERIE NATIONALE (TRANCHE SPÉCIALE)

Le tirage de la trois-cent-quarante-deuxième tranche de la loterie nationale a eu lieu à Dakar le vendredi 11 janvier 1980 à 20 heures

Ce tirage a désigné comme gagnant/s les billets portant les terminaisons de numéros ou numéros ci-après

Nombre de lots		Terminaisons	Montant des lots (1)		Sommes à payer (2)	
Billets entiers	Demi - entiers		Billets entiers	Demi - entiers	Billets entiers	Demi - entiers
6000	12 000	5	1.000	500	1.000	500
600	1 200	62	5.000	2 500	5.000	2.500
600	1 200	97	5.000	2.500	5.000	2.500
60	120	533	10.000	5.000	10.000	5.000
60	120	910	10.000	5.000	10.000	5.000
60	120	144	10.000	5.000	10.000	5.000
60	120	139	10.000	5.000	11.000	5.500
60	120	655	10.000	5.000	10.000	5.000
60	120	658	10.000	5.000	10.000	5.000
60	120	880	10.000	5.000	11.000	5.500
60	120	745	10.000	5.000	10.000	5.000
60	120	207	10.000	5.000	11.000	5.500
60	120	435	20.000	10.000	21.000	10.500
6	12	6635	20.000	10.000	20.000	10.000
6	12	5399	20.000	10.000	21.000	10.500
6	12	3505	20.000	10.000	20.000	10.000
6	12	4343	20.000	10.000	20.000	10.000
6	12	5566	20.000	10.000	20.000	10.000
6	12	5566	20.000	10.000	20.000	10.000
		Numéros	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	35727	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	17639	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	06116	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	49171	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	09751	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	54854	25.000	12.500	26.000	13.000
1	2	20926	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	19345	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	53982	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	46313	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	30154	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	12884	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	44992	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	56468	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	41322	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	23771	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	55502	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	16867	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	52236	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	00159	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	31808	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	10819	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	48722	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	30698	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	22304	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	20886	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	19820	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	09920	25.000	12.500	30.000	15.000
1	2	03184	25.000	12.500	30.000	15.000
1	2	51497	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	48097	25.000	12.500	25.000	12.500
1	2	48097	25.000	15.000	30.000	15.000
1	2	26698	30.000	15.000	35.000	17.500
1	2	20542	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	36997	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	15391	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	49589	30.000	15.000	31.000	15.500
1	2	53269	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	22115	30.000	15.000	31.000	15.500
1	2	21393	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	24075	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	50412	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	49396	30.000	15.000	30.000	15.000

Nombre de lots		Numeros	Montant des lots (1)		Sommes à payer (2)	
Billets entiers	Demi-entiers		Billets entiers	Demi-entiers	Billets entiers	Demi-entiers
1	2	34487	30.000	15.000		
1	2	41358	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	51788	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	16788	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	48510	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	41991	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	28911	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	26779	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	37871	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	27819	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	01387	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	35024	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	25195	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	48211	30.000	15.000	31.000	15.500
1	2	39733	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	50226	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	54390	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	04486	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	23328	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	46067	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	57169	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	06823	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	24086	30.000	15.000	30.000	15.000
1	2	10592	40.000	20.000	30.000	15.000
1	2	25921	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	13072	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	21683	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	24828	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	41370	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	54501	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	07145	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	20246	40.000	20.000	41.000	20.500
1	2	29465	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	49921	40.000	20.000	41.000	20.500
1	2	59800	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	20118	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	39800	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	46706	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	53856	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	21907	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	57740	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	22589	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	05318	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	12424	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	01182	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	30758	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	02051	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	25184	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	25133	40.000	20.000	40.000	20.000
1	2	13521	50.000	25.000	40.000	20.000
1	2	01489	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	45588	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	40951	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	24109	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	54955	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	08497	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	43549	50.000	25.000	51.000	25.500
1	2	47627	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	36708	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	31267	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	37740	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	19921	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	56711	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	55524	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	09994	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	00864	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	43516	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	19878	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	37113	50.000	25.000	50.000	25.000

Nombre de lots		Numéros	Montant des lots (1)		Sommes à payer (2)	
Billets entiers	Demi - entiers		Billets entiers	Demi - entiers	Billets entiers	Demi - entiers
1	2	57674	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	52998	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	46997	50.000	25.000	55.000	27.500
1	2	01540	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	49267	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	38808	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	35609	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	49322	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	40139	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	39446	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	35516	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	19285	50.000	25.000	51.000	25.500
1	2	05692	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	51278	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	47168	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	45225	50.000	25.000	51.000	25.500
1	2	02611	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	14921	50.000	25.000	51.000	25.500
1	2	28495	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	18018	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	16463	50.000	25.000	50.000	25.000
1	2	24945	100.000	50.000	101.000	50.500
1	2	51793	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	01151	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	47082	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	43721	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	23751	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	58730	100.000	50.000	101.000	50.000
1	2	53925	100.000	50.000	100.000	50.500
1	2	55568	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	37089	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	46812	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	41451	100.000	50.000	100.000	50.000
1	2	17852	100.000	50.000	101.000	50.000
1	2	14005	100.000	50.000	100.000	50.500
1	2	54305	100.000	50.000	101.000	50.500
1	2	28158	250.000	125.000	250.000	125.000
1	2	40245	250.000	125.000	250.000	125.000
1	2	35302	250.000	125.000	250.000	125.000
1	2	36614	250.000	125.000	250.000	125.000
1	2	38237	250.000	125.000	250.000	125.000
1	2	56026	250.000	125.000	250.000	125.000
1	2	31796	500.000	250.000	500.000	250.000
1	2	59624	500.000	250.000	500.000	250.000
1	2	56345	1.000.000	500.000	1.000.000	500.000
1	2	07054	2.000.000	1.000.000	2.000.000	1.000.000
1	2	51071	5.000.000	2.500.000	5.000.000	2.500.000

(1) Dans cette colonne figure le montant des lots déterminés par le tirage, sans qu'il soit fait état des cumuls éventuels.  
 (2) Les sommes indiquées dans cette colonne en regard des terminaisons de numéros ou des numéros de billets gagnants représentent en cas de cumul de lots, le total des différents lots dont bénéficient ces billets.

#### LOTS DE CONSOLATION

01071	61071	52071	57071	51371	51871	51031	51091	51075
11071	71071	53071	58071	51471	51971	51041	51070	51076
21071	81071	54071	59071	51571	51001	51051	51072	51077
31071	91071	55071	51171	51671	51011	51061	51073	51078
41071	50071	56071	51271	51771	51021	51081	51074	51079

CONSEILS ASSOCIES EN AFRIQUE-SENEGAL  
« C 2 A - SEN »

50, avenue Georges-Pompidou angle Blanchot

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte en date du 17 novembre 1980, enregistré à Dakar II, le 19 novembre 1980, bordereau n° 411-3, volume 13, folio 106, case 4856, au droit de 1.950.640 francs C.F.A., le Conseil d'Administration de l'Archidiocèse de Dakar a vendu à la société anonyme « LIBRAIRIE PAPETERIE AFRICA SA » au capital de 2.000.000 de francs C.F.A., dont le siège est à Dakar (République du Sénégal) 58, avenue Georges-Pompidou, où elle est immatriculée au registre du commerce, sous le n° 80 B 132, un fonds de commerce du librairie papeterie exploité à Dakar, 58, avenue Georges-Pompidou, pour lequel le vendeur est immatriculé au registre du commerce, sous le n° 7463 B, comprenant :

Les éléments incorporels consistant en :

— la clientèle et l'achalandage attachés au fonds principal sis à l'adresse ci-dessus et aux exploitations secondaires sises à l'Aéroport de Dakar-Yoff;

— la raison de commerce « AFRICA »;

— le droit au contrat de gérance libre du fonds de librairie, journaux, tabacs et tabletterie appartenant à la société « SPHU » et sis dans les locaux de l'Hotel Téranga;

— le droit aux baux commerciaux;

— tous contrats et accords passés avec les tiers.

Les éléments corporels comprenant :

— le matériels et les objets mobiliers;

— les marchandises en stock.

La présente vente a été faite moyennant le prix global de 30.032.079 francs C.F.A. comprenant les éléments incorporels pour 6.000.000 de francs C.F.A., les matériels et mobilier pour 1.500.000 francs C.F.A., les marchandises en stock pour 22.532.079 francs C.F.A. L'entrée en jouissance a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 1980

Les créanciers du vendeur pourront faire opposition au greffe du Tribunal de Dakar et au siège du fonds vendu dans les délais et formes prescrits par les articles 406 et 407 du Code des Obligations civiles et commerciales.

Le présent avis fait l'objet de deux publications dans le Journal « Le Soleil » des 28 novembre et 5 décembre 1980.

Pour insertion unique

Etude de M<sup>e</sup> Amadou Nicolas MBAYE, notaire  
14, avenue Roume — Dakar

**SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DES TRAVAUX MARITIMES  
" SOSETRAM "**

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 francs C. F. A.

Siège social : Enceinte du Port Autonome - DAKAR

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

de 500.000 francs C. F. A. à 3.500.000 francs C. F. A.

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Amadou Nicolas Mbaye, notaire à Dakar, le 25 septembre 1980, enregistré, les membres associés de la société à responsabilité limitée dénommée « SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DES TRAVAUX MARITIMES » en abrégé (SOSETRAM), au capital de 500.000 francs C.F.A., dont le siège social est à Dakar, enceinte du Port autonome ont notamment :

— décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 3.000.000 de francs C.F.A. afin de le porter de son chiffre antérieur de 500.000 francs C.F.A. par transformation et incorporation de 2.000.000 de francs C.F.A. de créances et la création de 50 nouvelles parts sociales de 10.000 francs C.F.A. chacune, de montant nominal entièrement libérées en espèces;

— par suite et comme conséquence de cette augmentation de capital, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 7 » — Le capital social est fixé à 3.500.000 francs C.F.A. divisé en 350 parts sociales de 10.000 francs C.F.A. chacune entièrement libérées ».

Deux expéditions de l'acte dont il s'agit seront déposées au greffe du Tribunal civil de Première instance de Dakar ayant juridiction commerciale.

Pour extrait et mention :

M<sup>e</sup> Mbaye, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Amadou Nicolas MBAYE, notaire  
14, avenue Roume, Dakar

**AVIS DE PERTE**

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail inscrit sur le titre foncier n° 1981 D.G., au profit de M. Georges Khazaal. 1-3

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription établi le 5 septembre 1972 au nom de la B.I.C.I.S., pour sûreté et conservation de la somme de 4.500.000 francs C.F.A., inscrit sur le titre foncier n° 282 D.G. 1-1

Etudes de M<sup>e</sup> H. Lat SENGHOR, notaire à Dakar.  
47, boulevard de la République

**AVIS DE PERTE**

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 16272 des communes de Dakar et Gorée, appartenant à la Dame Aminata Sylla. 1-3

Etude M<sup>e</sup> Moustapha Thiam, notaire  
51, rue du Docteur Thèze, Dakar

**AVIS DE PERTE**

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription délivré sur le titre foncier n° 12897 D.G. au nom de la B.N.D.S. 1-2

**AVIS DE PERTE**

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 12897 D.G. appartenant à M. Mbaye Ndoye. 1-2

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT**

**RÉCÉPISSÉ**

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

le numéro 4801 du Journal officiel en date du 22 novembre 1980 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 16 décembre 1980.

Le Chef du Service de Liaison  
Babacar Néné MBAYE.